

Mères privées du suivi
de la scolarité de leurs enfants
**Le ministère met fin à la
polémique** PAGE 2

RELATION AVEC LES PARTENAIRES
**L'Algérie sous la
loupe de Washington** PAGE 16



ÉDITO

L'IMPOSTURE

Par S. Méhalla

Au Sahara occidental, la diplomatie des puissances voudrait transformer le fait accompli en droit acquis. L'Algérie rappelle une vérité que les calculs géopolitiques ne sauraient abolir. Il est des époques où la diplomatie ressemble à une noble entreprise de paix. Et d'autres où elle devient l'art consommé de maquiller les renoncements en victoires de la raison. Le Sahara occidental semble aujourd'hui promis à cette seconde comédie. On y convoque la paix pour congédier la justice, le réalisme pour écarter le droit, l'autonomie pour dispenser un peuple de choisir son destin. Le tout sous les dorures d'une légalité internationale que l'on invoque volontiers lorsqu'elle obéit et que l'on révisé lorsqu'elle dérange. À l'approche du 31 octobre, Washington s'active, Rabat jubile et les chancelleries ajustent leurs convictions à la température des intérêts. La résolution 2797 a fait du plan marocain d'autonomie la base privilégiée des négociations. Certains voudraient déjà y voir l'acte de décès de l'autodétermination.

Fâcheuse précipitation. Une résolution n'est pas un titre de propriété et le Conseil de sécurité n'est pas un bureau d'enregistrement des conquêtes diplomatiques. C'est ici que la position algérienne prend toute sa signification. En exigeant une paix qui mette fin au conflit, rende justice aux Sahraouis, préserve la crédibilité des Nations unies et garantisse la stabilité régionale, Alger refuse cette étrange conception du règlement où l'on commence par décider du vainqueur avant d'inviter les autres à négocier leur défaite.

On voudrait aussi réduire la tragédie sahraouie à une affaire de réfugiés. Admirable trouvaille bureaucratique. Un peuple réclame son droit à disposer de lui-même et l'on songe à lui distribuer des solutions humanitaires. Comme si l'exil était la cause du conflit et non sa conséquence. Comme si une couverture, une ration alimentaire et quelques promesses de retour pouvaient tenir lieu de souveraineté populaire.

Il faudrait pourtant se souvenir qu'en 1975, la Cour internationale de justice n'a pas reconnu de souveraineté territoriale susceptible d'écarter l'autodétermination. Depuis, les alliances ont changé, les puissances ont marchandé leurs préférences et les diplomates ont perfectionné leur vocabulaire. Mais aucun communiqué, fût-il rédigé à Washington, ne possède le pouvoir miraculeux d'abolir cette question juridique.

L'Algérie a donc raison de rappeler que la paix ne saurait être la simple homologation du rapport de force. Ce n'est pas refuser le compromis que d'exiger sa légitimité. C'est refuser qu'il devienne le nom élégant de la capitulation imposée.

Le Maghreb mérite mieux qu'une paix de façade, ses peuples mieux qu'une rivalité perpétuelle et les Sahraouis mieux qu'un destin négocié sans leur consentement.

Si les Nations unies finissent par confondre la force du droit avec le droit du plus fort, elles ne régleront pas seulement mal le Sahara occidental. Elles auront enseigné au monde une leçon autrement funeste.

Il suffirait désormais d'occuper assez longtemps, de convaincre assez de capitales et d'attendre assez de décennies pour que l'injustice, vieillie en fût diplomatique, soit enfin servie sous l'étiquette de la paix.

Et l'on voudrait appeler cela le progrès de la civilisation.

S. M.

QUOTIDIEN
CRÉSUS

www.cresus.dz

In medio stat virtus

SAHARA OCCIDENTAL

Le droit à l'épreuve de la puissance

PAGES 4 et 5



Décolonisation inachevée, rivalités géopolitiques et crédibilité des Nations unies. À l'approche du 31 octobre 2026, le conflit sahraoui entre dans une phase déterminante pour l'avenir du Maghreb et l'équilibre du droit international.

Situation au Sahel
**Les sommations
de Chanegriha** PAGE 3



Facebook, TikTok, Instagram
**Traque de l'argent
des réseaux sociaux** PAGE 6



Agriculture
**De la production
à l'exportation** PAGE 7



CRÉSUS
In medio stat virtus

Quotidien national ■ Dimanche 11 Octobre 2026 ■ 11^{ème} année n°2270 ■ Prix 20 DA

RENTÉE SCOLAIRE

Sadaoui exige un suivi rigoureux sur le terrain

La qualité de l'école repose sur la mobilisation de tous les acteurs de la communauté éducative.

Le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Seghir Sadaoui, a instruit les directeurs de l'éducation de prendre les mesures nécessaires pour achever l'encadrement des établissements scolaires, en veillant notamment à la prise de fonction effective des enseignants affectés dans les zones reculées et à la lutte contre les abandons de poste. Il a également appelé à accélérer la mise en service des nouvelles infrastructures scolaires et à renforcer leur équipement, dans le cadre de l'amélioration des conditions de scolarisation.

Ces orientations ont été données lors d'une conférence nationale par visioconférence, tenue hier, avec la participation de cadres de l'administration centrale, de directeurs de l'éducation et de directeurs délégués. La rencontre a porté sur le suivi des mesures relatives à la rentrée scolaire, l'état d'avancement des dossiers liés aux équipements et la gestion des établissements.

À cette occasion, le ministre a appelé à poursuivre le suivi sur le terrain des différentes opérations et à actualiser en temps réel les données sur la plateforme numérique du secteur. Cette démarche vise à garantir la fiabilité des informations, à améliorer la coordination entre les services concernés et à assurer un pilotage efficace des dossiers en cours.

DES MESURES POUR GARANTIR LA PRÉSENCE DES ENSEIGNANTS

S'agissant de l'encadrement pédagogique, Sadaoui a pris connaissance des exposés de plusieurs directeurs de l'éducation sur l'application des solutions retenues lors de la précédente conférence pour remédier aux retards dans la prise de fonction de certains enseignants affectés dans des établissements situés dans des zones éloignées.

Il a insisté sur la nécessité de s'assurer de leur installation effective et de leur maintien à leur poste. Un nouveau recensement exhaustif devra être effectué pour achever l'opération d'encadrement. Le ministre a également demandé une intervention immédiate en cas de désistement, d'abandon de poste sans notification préa-



lable à l'administration ou de présentation répétée de certificats d'arrêt maladie.

ACCÉLÉRER LA MISE EN SERVICE DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Le ministre a, par ailleurs, appelé à intensifier le suivi des travaux de réalisation des établissements et infrastructures scolaires, à finaliser les procédures de réception et à mettre en exploitation les structures achevées dans les meilleurs délais.

Il a souligné l'importance de préparer les conditions d'accueil des élèves et d'organiser leur transfert vers les nouveaux établissements de manière méthodique, en coordination avec les partenaires locaux, notamment les associations de parents d'élèves. L'objectif est de réduire la pression sur les autres établissements et d'améliorer les conditions de scolarisation.

Concernant les équipements, il a insisté sur la poursuite de l'opération au profit des établissements, particulièrement les nouvelles structures, en matériel scientifique et technique destiné aux laboratoires et aux différentes disciplines, dont les sciences naturelles, la physique, les mathématiques, l'ingénierie, les arts plastiques et l'éducation physique et sportive.

Le ministre a également évoqué le règlement, dès cette année scolaire, du dossier des opérations financières destinées à l'acquisition des équipements scientifiques et techniques nécessaires aux laboratoires des établissements scolaires.

ÉCOLE ET FAMILLES APPELÉES À RENFORCER LEUR COOPÉRATION

Sadaoui a plaidé pour un renforcement du dialogue entre les établissements scolaires et les associations de parents d'élèves, soulignant leur rôle de partenaires essentiels dans l'accompagnement de l'école. Il a appelé à dynamiser ces associations et à en créer dans les établissements qui n'en disposent pas encore. Il a également insisté sur la nécessité de mieux informer les parents sur les aspects organisationnels de la vie scolaire et de renforcer leur implication dans le suivi de leurs enfants.

Dans ce contexte, il a mis en garde contre les publications fausses ou trompeuses diffusées sur les réseaux sociaux, susceptibles de perturber les relations entre les familles et les établissements. Le ministre a rappelé que, dans les situations ordinaires, le choix de la personne chargée

du suivi de l'enfant relève d'un accord entre les parents, tandis que les cas exceptionnels sont soumis aux dispositions réglementaires en vigueur. Il a également souligné que la remise des élèves à la fin des cours relève de la responsabilité essentielle de l'établissement scolaire, qui doit veiller au respect des précautions nécessaires. Il a, en outre, appelé à renforcer la coordination locale en matière d'information et de communication afin de fournir des données précises sur les évolutions du secteur et de valoriser les efforts déployés pour améliorer les conditions de scolarisation.

RATIONALISATION DES DÉPENSES ET PRÉSERVATION DU CLIMAT SCOLAIRE

Abordant les dépenses publiques consacrées à l'éducation, le ministre a souligné leur augmentation continue pour accompagner l'évolution démographique du pays. Il s'est félicité de la deuxième place obtenue par l'Algérie dans le classement mondial de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), selon l'indicateur relatif aux dépenses publiques consacrées à l'éducation.

Il a, toutefois, insisté sur la nécessité de rationaliser ces ressources et d'en assurer une gestion rigoureuse afin d'améliorer les conditions de scolarisation et de travail des personnels éducatifs, administratifs et financiers. Il a également appelé à suivre la réalisation des projets sur le terrain, dans le respect des normes et des délais fixés.

Enfin, Sadaoui a souligné l'importance de préserver la sérénité au sein des établissements scolaires et de protéger les enfants contre les tentatives d'instrumentalisation. Il a appelé l'ensemble de la communauté éducative à renforcer sa mobilisation et sa solidarité pour maintenir un climat scolaire stable.

En conclusion, le ministre a réaffirmé la nécessité d'assurer un suivi continu des opérations liées à la scolarisation et de transmettre en temps réel à l'administration centrale, via la plateforme numérique, les informations recueillies sur le terrain afin de garantir l'efficacité des décisions prises.

R. N.

REINTÉGRATION SCOLAIRE

Les délais prolongés jusqu'au 14 octobre

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé la prolongation, du dimanche 11 au mercredi 14 octobre 2026, des délais d'examen des demandes de réintégration des élèves dont les dossiers ont été rejetés par leurs établissements scolaires d'origine. Cette mesure vise à permettre aux élèves concernés de poursuivre leur parcours scolaire. Les commissions de wilaya chargées de l'étude des dossiers examineront les possibilités de réintégration dans d'autres établissements disposant de places pédagogiques, en fonction des capacités d'accueil disponibles et dans le respect des conditions et des dispositions réglementaires en vigueur. Le ministère invite les parents concernés à suivre l'évolution de leurs demandes via l'espace qui leur est dédié sur le système d'information du secteur de l'éducation nationale afin de prendre connaissance des décisions rendues par les canaux officiels prévus à cet effet. Les élèves dont les demandes sont acceptées sont, quant à eux, appelés à finaliser les procédures d'inscription et à rejoindre les établissements scolaires vers lesquels ils seront orientés, dans les délais fixés par les directions de l'éducation.

MÈRES PRIVÉES DU SUIVI DE LA SCOLARITÉ DE LEURS ENFANTS

Le ministère met fin à la polémique

Le ministère de l'Éducation nationale a démenti avoir publié des communiqués indiquant que les mères seraient privées du droit de suivre la scolarité de leurs enfants au sein des établissements scolaires. Il a précisé que les modalités de suivi sont définies en concertation entre les parents et l'établissement scolaire, notamment pour désigner la personne chargée de cette mission.

Dans un communiqué publié hier, le ministère a souligné que «le suivi du parcours scolaire des enfants, l'intérêt porté à leurs résultats scolaires, à



leur discipline et à leur comportement éducatif constituent une responsabilité institutionnelle partagée».

Dans ce cadre, le minis-

tère a affirmé qu'il «accueille favorablement les parents dans tous ses établissements scolaires», en tant que partenaires contribuant à la mise en

place des conditions nécessaires au bien-être et à la discipline des élèves.

Le ministère a, par ailleurs, appelé les parents à s'informer sur les questions relatives à leurs relations avec les établissements scolaires auprès des sources officielles, notamment le site internet du ministère et les pages officielles des directions de l'éducation. Il a enfin rappelé que l'école et la famille sont des partenaires dans l'éducation et poursuivent un objectif commun : préserver l'intérêt supérieur des enfants et favoriser leur réussite scolaire.

SITUATION AU SAHEL

Les sommations de Chanegriha

Face aux rivalités d'influence et aux défis sécuritaires au Sahel, l'Algérie réaffirme sa doctrine : respect de la souveraineté des États, refus de l'ingérence et coopération entre sécurité et développement.

Le général d'armée Saïd Chanegriha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a affirmé, hier, que l'Algérie demeure un facteur de stabilité régionale et qu'elle aborde les crises au Sahel non pas comme un acteur extérieur, mais comme un partenaire à part entière. Cette déclaration a été faite lors d'une visite de travail et d'inspection à la 3e Région militaire, dans le sud-ouest du pays, selon un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). La visite a débuté au siège du commandement de la région, à Béchar, où le général d'armée a été accueilli par le général-major Nassereddine Fodil, commandant de la 3e Région militaire. Il s'est ensuite recueilli à la mémoire du chahid Mustapha Ben Boulaïd, dont le nom a été donné au siège du commandement, en déposant une gerbe de fleurs devant le monument commémoratif et en récitant la Fatiha en sa mémoire et celle de l'ensemble des martyrs.

SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT
S'adressant aux cadres et aux personnels de la 3e Région militaire, lors d'une rencontre également suivie par visioconférence, Saïd Chanegriha a souligné que la politique algérienne repose sur le renforcement des liens de fraternité, de solidarité et de bon voisinage, ainsi que sur le respect de la souveraineté et de l'indépendance des États, conformément aux principes du droit international. «L'Algérie a toujours été et continue d'être un facteur de stabilité dans sa sous-région, grâce à son engagement constant en faveur du renforcement des liens de fraternité, de solidarité et de bon voisinage, ainsi qu'à son attachement



indéfectible au respect de la souveraineté et de l'indépendance des États, conformément aux principes du droit international», a-t-il déclaré. Cette position avait déjà été réaffirmée en mai dernier par Saïd Chanegriha, à l'occasion de l'ouverture du séminaire national intitulé «Le Sahel africain : défis sécuritaires et de développement à l'aune des rivalités géopolitiques dans la région», organisé au Cercle national de l'armée, à Alger. «L'Algérie, fidèle aux principes de sa politique étrangère, notamment le respect mutuel, le bon voisinage, le refus de l'ingérence dans les affaires intérieures des pays, ainsi que le respect de leur souveraineté nationale et de leur intégrité territoriale, a toujours œuvré, par ses démarches diplomatiques, au rétablissement de la stabilité politique et sécuritaire dans la région du Sahel», avait alors déclaré le général d'armée. Un rappel des principes défendus par

Alger, alors que les rivalités d'influence et les interventions extérieures alimentent les tensions dans cette région stratégique. Dans ce contexte, Saïd Chanegriha a rappelé que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, insiste sur «le lien indissociable entre la sécurité et le développement» pour faire face aux défis multidimensionnels auxquels le Sahel est confronté. Les initiatives de l'Algérie en faveur des pays de la région, tant sur les plans socio-économique que militaire, reposent sur la conviction que leur sécurité constitue le prolongement naturel de la sécurité nationale algérienne. Cette approche se traduit notamment par des programmes bilatéraux de coopération militaire, des actions de formation au profit des forces armées des pays sahéliens et la participation de l'Algérie aux mécanismes régionaux de lutte contre le terrorisme,

dont la Commission d'état-major opérationnelle conjointe (CEMOC). Créée en 2010 et basée à Tamanrasset, cette structure regroupe l'Algérie, le Mali, le Niger et la Mauritanie.

PLACE AUX PROJETS STRUCTURANTS
Le général d'armée a également mis en avant les projets structurants engagés par l'Algérie afin de renforcer les infrastructures communes et d'ouvrir de nouvelles perspectives de développement dans la région. «L'Algérie n'aborde pas les crises du Sahel en tant qu'acteur externe, mais comme un partenaire authentique, conscient que la stabilité de ses voisins est une condition essentielle de sa propre stabilité», a-t-il souligné. Selon lui, le développement global constitue un levier essentiel pour protéger les populations contre le terrorisme, l'extrémisme et les activités criminelles connexes. Les projets engagés visent ainsi à renforcer les infrastructures de base communes et à créer de nouvelles opportunités économiques et sociales. À travers cette approche, Alger réaffirme sa volonté de privilégier une coopération régionale fondée sur le respect de la souveraineté des États, la solidarité et la prise en compte des impératifs de sécurité et de développement. À la fin de la rencontre, Saïd Chanegriha a écouté les préoccupations et les propositions des cadres et des personnels de la 3e Région militaire. Ces derniers ont réaffirmé leur détermination à poursuivre leurs efforts pour accomplir pleinement les missions qui leur sont confiées, notamment la sécurisation des frontières et la protection du territoire national contre les différentes menaces potentielles. **Smail R**

DÉSINFORMATION

L'Algérie plaide pour une riposte africaine coordonnée

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine appelle à une stratégie commune contre les fausses informations et les campagnes de manipulation qui menacent la stabilité du continent. La désinformation s'impose désormais comme un enjeu majeur de sécurité en Afrique. Réuni autour de la question de l'intégrité de l'information, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a examiné les moyens de lutter contre la propagation des fausses informations, les discours de haine et les manipulations sur les plateformes numériques, notamment à travers l'intelligence artificielle. Au cœur des discussions : les conséquences de ces pratiques sur la stabilité des États, la cohésion sociale et la confiance des populations dans leurs institutions. Les participants ont mis en garde contre les réseaux transfrontaliers de désinformation, les manipulations algorithmiques et les tentatives d'ingérence susceptibles d'attiser les tensions entre pays et de fragiliser les sociétés africaines.

L'EXPÉRIENCE ALGÉRIENNE MISE EN AVANT
Prenant part aux travaux, l'ambassadeur d'Algérie et représentant permanent auprès de l'UA, Mohamed Khaled, a souligné la nécessité d'une réponse africaine coordonnée face à un phéno-



mène qui dépasse désormais les frontières nationales. Il a présenté l'approche algérienne, fondée sur l'anticipation, la détection précoce, la vérification des faits et la diffusion d'informations fiables. Cette démarche repose notamment sur la mise en place d'un dispositif national de veille et de vérification, le renforcement du cadre juridique contre la diffusion délibérée de fausses informations portant atteinte à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi que sur des actions de sensibilisation à destination

des citoyens, en particulier des jeunes. L'Algérie a également rappelé son engagement continental dans ce domaine. Alger avait accueilli, du 19 au 22 avril 2025, un atelier régional organisé par le Comité des services de renseignement et de sécurité africains (CISSA), en collaboration avec le département des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité de la Commission de l'Union africaine. Les travaux avaient porté sur l'impact de la désinformation sur la stabilité et la sécurité des États.

VERS UNE STRATÉGIE AFRICAINE COMMUNE
À l'issue de la réunion, le Conseil a adopté plusieurs recommandations visant à inscrire durablement la lutte contre la désinformation dans les mécanismes africains de prévention des conflits. Il préconise notamment de reconnaître explicitement les fausses informations comme une menace sécuritaire et de les intégrer aux dispositifs continents d'alerte précoce. Les recommandations portent également sur l'élaboration d'une stratégie africaine commune contre les réseaux transfrontaliers de désinformation, le renforcement du partage de renseignements entre les États membres et la coopération avec les médias et les plateformes numériques pour vérifier les contenus et contrer les campagnes trompeuses. Le Conseil appelle, en outre, à intégrer l'éducation aux médias numériques dans les programmes scolaires et à investir dans l'intelligence artificielle et la cybersécurité pour mieux détecter les opérations de manipulation. Cette mobilisation devra, toutefois, s'accompagner de garanties essentielles : la protection des journalistes, le respect de la liberté d'expression et la préservation du droit d'accès à une information fiable. L'enjeu pour l'Union africaine est de mieux protéger les sociétés contre les manipulations informationnelles sans porter atteinte aux libertés fondamentales. **R. N.**

SAHARA OCCIDENTAL

Le droit à l'épreuve de la puissance

Par Crésus

Plus d'un demi-siècle après le retrait de l'Espagne, le Sahara occidental demeure l'un des derniers territoires inscrits sur la liste des territoires non autonomes des Nations unies. Ce conflit, longtemps enfermé dans une confrontation régionale, connaît une nouvelle accélération diplomatique sous l'impulsion des États-Unis et dans un contexte de soutien international croissant au plan marocain d'autonomie.

À l'approche du renouvellement du mandat de la Minurso, qui expire le 31 octobre 2026, l'Algérie vient de réaffirmer quatre exigences pour un règlement définitif. Mettre fin au conflit, rendre justice au peuple sahraoui, préserver la crédibilité des Nations unies et renforcer la sécurité, la stabilité et l'intégration régionales.

Ces quatre principes, énoncés par le ministre des Affaires étrangères Ahmed Attaf, dépassent la simple expression d'une position diplomatique. Ils interrogent la nature même d'une paix durable et les conditions dans lesquelles un règlement politique peut être considéré comme juridiquement légitime.

UNE DÉCOLONISATION JURIDIQUEMENT INACHEVÉE

L'origine du différend remonte au processus de décolonisation espagnole. Inscrit depuis 1963 sur la liste onusienne des territoires non autonomes, le Sahara occidental relève du principe d'autodétermination consacré par la résolution 1514 de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptée en décembre 1960. Le 16 octobre 1975, la Cour internationale de justice rend un avis consultatif décisif. Elle reconnaît l'existence de certains liens historiques d'allégeance entre le sultan du Maroc et des tribus du territoire, mais conclut qu'aucun lien de souveraineté territoriale établi ne permet d'écarter l'application du principe d'autodétermination.

La Marche verte, puis les accords de Madrid de novembre 1975, ouvrent une nouvelle phase. L'Espagne organise son retrait, tandis que le Maroc et la Mauritanie prennent le contrôle de différentes parties du territoire. Ces accords ne constituent, cependant, pas un transfert juridiquement reconnu de souveraineté. Après le retrait mauritanien de 1979, le Maroc consolide son contrôle sur la majeure partie du territoire, tandis que le Front Polisario poursuit sa revendication d'indépendance.

Le cessez-le-feu de 1991 et la création de la Minurso devaient permettre l'organisation d'un référendum d'autodétermination. Les désaccords sur le corps électoral et les modalités du scrutin empêchent sa tenue. 35 ans plus tard, le paradoxe demeure. Une mission internationale créée pour accompagner un référendum continue d'exister alors que celui-ci n'a jamais été organisé.

LA RÉOLUTION 2797 ET LE DÉPLACEMENT DU CENTRE DE GRAVITÉ DIPLOMATIQUE

L'adoption de la résolution 2797 du Conseil de sécurité, le 31 octobre 2025, marque une évolution importante.

Le Conseil place la proposition marocaine d'autonomie de 2007 au centre du cadre de négociation, tout en maintenant la référence à une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable permettant l'autodétermination du peuple sahraoui.

Cette formulation modifie sensiblement les équilibres diplomatiques.

Pour Rabat, elle représente une avancée considérable, puisque son projet devient la base privilégiée des discussions. Pour Alger et le Front Polisario, le maintien du principe d'autodétermination signifie néanmoins que la question juridique fondamentale n'est pas définitivement tranchée.

Il convient ici de distinguer trois réalités. Le soutien politique à une proposition, sa reconnaissance comme base de négociation et la consécration juridique d'une souveraineté ne sont pas équivalents. La résolution ne constitue pas, à elle seule, une reconnaissance universelle de la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental. Elle n'efface pas davantage son statut de territoire non autonome.

La difficulté réside désormais dans l'articulation entre autonomie et autodétermination. Une autonomie peut constituer une forme d'autodétermination si elle résulte d'un choix librement exprimé et s'accompagne de garanties institutionnelles effectives. En revanche, une autonomie prédéterminée, dont le peuple concerné ne pourrait discuter ni le principe ni les alternatives, soulèverait une difficulté majeure de légitimité. C'est sur cette distinction que repose une grande partie de la confrontation actuelle.

WASHINGTON ET LA DIPLOMATIE DU RÉALISME STRATÉGIQUE

Le rôle des États-Unis constitue un facteur déterminant de cette évolution. Depuis la reconnaissance américaine, en décembre 2020, de la souveraineté marocaine revendiquée sur le territoire, Washington soutient ouvertement le plan d'autonomie comme voie privilégiée de règlement.

Cette orientation s'inscrit dans une architecture stratégique plus vaste. Le Maroc est un partenaire militaire et sécuritaire important des États-Unis en Afrique du Nord. Son rapprochement avec Israël et son positionnement dans les équilibres méditerranéens et africains renforcent sa valeur géopolitique. Le Sahara occidental devient ainsi un élément d'une diplomatie où les considérations de sécurité, d'alliances et de stabilité pèsent fortement sur la

Décolonisation inachevée, rivalités géopolitiques et crédibilité des Nations unies. À l'approche du 31 octobre 2026, le conflit sahraoui entre dans une phase déterminante pour l'avenir du Maghreb et l'équilibre du droit international.



recherche d'une solution.

Les initiatives américaines de médiation engagées en 2026 témoignent d'une volonté d'accélérer les négociations. Mais la rapidité diplomatique ne garantit pas la résolution des contradictions fondamentales.

Le Maroc défend une autonomie inscrite dans sa souveraineté. Le Front Polisario revendique l'exercice du droit à l'autodétermination, avec la possibilité de l'indépendance.

Entre ces positions, le désaccord ne concerne pas uniquement les modalités institutionnelles. Il porte sur la définition même du choix politique offert au peuple sahraoui.

Une solution privilégiée par une grande puissance ne devient pas automatiquement une solution légitime. Le réalisme diplomatique peut faciliter un compromis, mais il ne saurait, à lui seul, en garantir la justice.

LES RÉFUGIÉS ET LE RISQUE DE DÉPOLITISATION

L'une des mises en garde les plus significatives d'Amed Attaf concerne les tentatives présumées de réduire la question sahraouie à un problème de réfugiés. Depuis les années 1970, des populations sahraouies vivent dans les camps de la région de Tindouf, en Algérie. Plusieurs générations y ont grandi dans l'exil, dépendantes de l'assistance humanitaire et privées de perspectives

politiques certaines.

Leur situation exige une réponse humanitaire durable. Mais il serait problématique de substituer le traitement des conséquences du conflit à la résolution de ses causes.

Une question de réfugiés appelle des mécanismes de protection, de retour, de réinstallation ou d'intégration. Une question de décolonisation engage le statut d'un territoire et le droit d'un peuple à déterminer son avenir.

Les deux dimensions sont complémentaires, mais ne peuvent être confondues. Il reste, toutefois, nécessaire de distinguer cette préoccupation légitime de l'existence démontrée d'une stratégie internationale visant à transformer officiellement le dossier sahraoui en simple question humanitaire.

Aucun règlement crédible ne pourra, en tout état de cause, ignorer les droits des réfugiés, leur participation politique et les conditions d'un éventuel retour volontaire, sûr et digne.

LA LÉGALITÉ INTERNATIONALE FACE AU FAIT ACCOMPLI

Le Maroc administre la majeure partie du Sahara occidental et y a développé d'importantes infrastructures économiques, routières, portuaires et énergétiques. Cette réalité territoriale constitue un élément incontournable de toute négociation.

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz

Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42

Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

●●●

Elle ne suffit, cependant, pas à établir définitivement un titre de souveraineté en droit international. La distinction entre administration effective et souveraineté juridiquement reconnue demeure essentielle, notamment dans les territoires soumis à un processus de décolonisation. Les ressources naturelles illustrent cette problématique. Les décisions de la Cour de justice de l'Union européenne, notamment celles du 4 octobre 2024 concernant les accords commerciaux et halieutiques entre l'Union européenne et le Maroc, rappellent le statut séparé et distinct du Sahara occidental et les exigences liées au consentement du peuple concerné. Cette jurisprudence souligne que les avantages économiques supposés d'un accord ne dispensent pas du respect des conditions juridiques applicables. Elle met également en évidence les contradictions possibles entre les orientations diplomatiques de certains gouvernements européens et les obligations résultant du droit de l'Union. Le Sahara occidental constitue ainsi un exemple particulièrement révélateur de la tension entre les intérêts économiques, les alliances politiques et les principes juridiques internationaux.

ALGÉRIE ENTRE PRINCIPES ET RAPPORT DE FORCE

La position algérienne s'inscrit dans une tradition diplomatique fondée sur le soutien aux mouvements de libération nationale et la défense du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Mais cette dimension doctrinale coexiste avec des intérêts géopolitiques évidents. L'équilibre stratégique avec le Maroc, la sécurité des frontières occidentales, les relations avec les puissances internationales et la stabilité du Sahel influencent nécessairement la politique algérienne. Réduire son engagement à une simple rivalité régionale serait néanmoins aussi contestable que d'ignorer cette rivalité. La question sahraouie possède une existence juridique et politique propre, indépendante des intérêts d'Alger ou de Rabat. Les quatre exigences formulées par Ahmed Attaf traduisent une tentative de repositionnement. Plutôt que de limiter le débat à l'opposition entre indépendance et autonomie, Alger cherche à définir les critères auxquels tout règlement devrait satisfaire. Cette démarche présente une cohérence certaine. Elle permet de défendre l'autodétermination tout en laissant ouverte la discussion sur les mécanismes susceptibles de la concrétiser. Mais elle comporte une faiblesse. La réaffirmation des principes ne constitue pas encore une stratégie opérationnelle. Il reste à préciser les modalités de consultation, les garanties internationales, les mécanismes de représentation et les conditions d'application d'un éventuel accord. L'Algérie devra donc démontrer comment transformer une position juridiquement argumentée en proposition diplomatique réalisable.

LE MAROC ET LES LIMITES D'UNE VICTOIRE DIPLOMATIQUE

Le Maroc considère le Sahara occidental comme une question fondamentale de souveraineté et d'intégrité territoriale. Son plan d'autonomie vise à permettre une gestion régionale de certaines affaires publiques tout en maintenant les compétences souveraines essentielles entre les mains de l'État maro-



cain. Cette proposition a obtenu des soutiens internationaux importants. Elle soulève néanmoins plusieurs questions qui dépassent la seule reconnaissance diplomatique. Quelle serait l'étendue réelle des compétences des institutions autonomes ? Quelles garanties empêcheraient leur remise en cause unilatérale ? Comment seraient réparties les ressources naturelles ? Quels mécanismes protégeraient les libertés politiques et culturelles ? Quelle place serait accordée aux réfugiés ? Surtout, comment établir que la solution retenue correspond à une volonté librement exprimée ? Ces interrogations ne rendent pas nécessairement l'autonomie impossible. Elles montrent simplement qu'une proposition institutionnelle ne peut être évaluée indépendamment des conditions de son adoption et de son application. Une victoire diplomatique ne constitue pas, par elle-même, un règlement définitif.

L'ONU DEVANT SES PROPRES CONTRADICTIONS

La troisième exigence algérienne, relative à la crédibilité des Nations unies, touche au cœur du système multilatéral. Le Sahara occidental demeure inscrit sur la liste des territoires non autonomes, tandis que le Conseil de sécurité privilégie désormais une base de négociation qui oriente fortement les discussions vers l'autonomie. Cette coexistence n'est pas nécessairement incompatible avec le droit international. Elle devient, toutefois, problématique si le principe d'autodétermination se trouve progressivement vidé de sa substance. L'ONU doit concilier deux impératifs. Favoriser un règlement politiquement réalisable et préserver les principes

juridiques qui fondent sa légitimité. Son rôle ne consiste pas à imposer mécaniquement une indépendance ou une autonomie, mais à garantir qu'un règlement respecte les exigences applicables au territoire et aux populations concernées. L'Union africaine possède également une responsabilité particulière. La République arabe sahraouie démocratique en est membre, tout comme le Maroc depuis son retour dans l'organisation en 2017. La dimension africaine du conflit ne saurait être effacée au profit d'une négociation exclusivement dominée par les grandes puissances.

LE MAGHREB, OTAGE D'UNE IMPASSE HISTORIQUE

La quatrième exigence algérienne rappelle que le conflit dépasse largement le territoire disputé. La fermeture de la frontière terrestre algéro-marocaine depuis 1994, la rupture diplomatique de 2021 et la persistance des tensions ont contribué à paralyser l'intégration maghrébine. L'Union du Maghreb arabe, créée en 1989, demeure largement privée de capacité d'action. Les conséquences sont économiques, sécuritaires et humaines. La région dispose pourtant de complémentarités considérables en matière d'énergie, d'industrie, de transport, de commerce et d'infrastructures. Un Maghreb intégré pourrait renforcer sa souveraineté économique, développer ses échanges et mieux répondre aux défis communs du Sahel et de la Méditerranée. Mais aucune intégration durable ne peut reposer sur l'occultation d'un différend aussi profond. La stabilité ne se décrète pas. Elle suppose un compromis dont les garanties soient suffisamment solides pour empêcher la réapparition du conflit.



VERS QUELLE PAIX ? À l'approche du 31 octobre 2026, plusieurs scénarios restent possibles. Une reconduction du mandat de la Minurso dans le cadre actuel, un renforcement de la référence au plan marocain ou une reformulation destinée à préserver davantage l'équilibre entre les positions. Aucun ne garantit, à lui seul, une sortie de crise. Un règlement durable devra clarifier les modalités de l'autodétermination, protéger les droits des populations, intégrer la question des réfugiés, encadrer l'exploitation des ressources naturelles et établir des garanties politiques et sécuritaires vérifiables. Il devra également bénéficier d'un accompagnement international crédible et d'un engagement régional permettant de transformer la fin du conflit en perspective de coopération. Après plus de cinquante ans, le Sahara occidental ne peut rester indéfiniment prisonnier d'une confrontation entre la force des réalités territoriales et la permanence des principes juridiques. L'Algérie rappelle que la paix ne saurait être dissociée de la justice. Le Maroc met en avant la nécessité d'une solution pragmatique. Les puissances internationales recherchent un règlement compatible avec leurs intérêts stratégiques. Mais aucune de ces approches ne suffira si elle ne répond pas à la question fondamentale de la légitimité du statut définitif du territoire. Le véritable défi consiste à construire une solution dans laquelle le réalisme politique ne neutralise pas le droit et où le droit ne demeure pas une proclamation sans traduction concrète. Le Sahara occidental n'est pas seulement une épreuve pour les diplomaties algérienne et marocaine. Il est aussi un test pour l'ordre international. La question décisive n'est pas de savoir quelle puissance parviendra à imposer sa lecture du conflit, mais si la communauté internationale saura construire un règlement qui ne transforme pas le rapport de force en unique source de légitimité. Une résolution peut clore une négociation sans résoudre une injustice. Une reconnaissance diplomatique peut consacrer une position sans garantir la paix. Et l'histoire rappelle qu'un conflit dont on contourne la question fondamentale ne disparaît jamais véritablement. Il attend simplement les circonstances de son retour.

VIGNETTE AUTO ET IMPORTATION DE VÉHICULES Plusieurs ajustements au menu

Importation de véhicules, dédouanement et fiscalité automobile : le projet de loi de finances 2027 prévoit plusieurs changements, dont une hausse de la redevance du certificat de changement de résidence et une augmentation ciblée de la vignette pour les véhicules récents et puissants.

Les automobilistes et les Algériens établis à l'étranger sont concernés par plusieurs mesures inscrites dans le projet de loi de finances (PLF) 2027. Le texte prévoit notamment d'élargir les catégories de véhicules éligibles aux avantages douaniers liés au certificat de changement de résidence (CCR), d'assouplir sous conditions le dédouanement de certains véhicules hors délai et de revoir à la hausse la vignette automobile pour les modèles récents de forte puissance.

L'article 159 propose d'intégrer de nouvelles catégories de véhicules au dispositif préférentiel accordé aux Algériens établis à l'étranger lors de leur retour définitif au pays.

Les véhicules utilitaires hybrides essence-électricité, destinés au transport de marchandises et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) ne dépasse pas 5,950 tonnes, seraient désormais concernés. Les motocyclettes et les scooters seraient également intégrés au dispositif.

Cette extension élargirait ainsi les possibilités offertes aux bénéficiaires du CCR, jusque-là principalement associé aux voitures de tourisme.

VÉHICULES HORS DÉLAI : SIX MOIS POUR RÉGULARISER

L'article 168 prévoit une mesure de régularisation pour les véhicules importés, mais non dédouanés en raison du dépassement de la limite d'âge réglementaire.

Le dédouanement serait autorisé si ce



dépassement ne dépasse pas six mois, à condition que le véhicule ait respecté la limite d'âge à la date de son expédition directe vers le territoire douanier algérien.

Cette tolérance aurait, toutefois, un coût : une majoration de 3% des droits et taxes exigibles selon le droit commun serait appliquée pour chaque mois ou fraction de mois de dépassement.

Autre changement notable, l'article 170 propose de porter à 20 000 DA la redevance liée aux opérations de changement de résidence, contre l'équivalent en devises de 1 000 DA dans le dispositif actuel.

Si cette disposition est adoptée en l'état, le montant de référence serait ainsi multiplié par 20. La redevance serait perçue par les services des douanes pour chaque opération déclarée en vue de la mise à la consommation.

LES GROSSES CYLINDRÉES CIBLÉES

Les propriétaires de véhicules récents et puissants pourraient également être davantage sollicités. L'article 42 du PLF 2027 prévoit une augmentation de la vignette pour les voitures particulières et les véhicules aménagés en utilitaires âgés

de moins de six ans et dont la puissance fiscale atteint au moins 10 chevaux fiscaux.

Les tarifs proposés seraient de 40 000 DA pour les véhicules de moins de trois ans et de 30 000 DA pour ceux âgés de trois à moins de six ans.

Le reste du barème resterait inchangé. Les véhicules de moins de 10 CV fiscaux et ceux âgés de plus de six ans échapperaient donc à cette hausse ciblée.

Selon l'argumentaire du projet, cette révision vise à mieux adapter la vignette à la valeur d'acquisition des véhicules concernés.

LES RECETTES REDISTRIBUÉES ENTRE QUATRE BÉNÉFICIAIRES

Le PLF 2027 prévoit également, à travers son article 43, une nouvelle répartition des recettes de la vignette automobile. Le Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales (FSGCL) en percevrait 50%, tandis que la Caisse nationale des retraites (CNR) bénéficierait de 20%.

Les 30% restants seraient répartis à parts égales entre le budget général de l'État, à hauteur de 15%, et le Fonds national de réparation des dommages causés par les intempéries, également à hauteur de 15%. Ces mesures, qui restent soumises à l'adoption du projet de loi de finances, touchent à la fois les conditions d'importation des véhicules dans le cadre d'un retour définitif en Algérie et la fiscalité automobile applicable aux propriétaires de modèles récents et puissants.

S. Smati

FACEBOOK, TIKTOK, INSTAGRAM Traque à l'argent des réseaux sociaux

Le fisc veut renforcer son contrôle sur l'économie numérique. Le projet de loi de finances (PLF) 2027 prévoit de nouvelles obligations pour les plateformes électroniques et ouvre la voie à l'exploitation automatisée des informations publiques diffusées sur internet et les réseaux sociaux afin de repérer d'éventuels revenus non déclarés.

Dans le viseur des pouvoirs publics : les transactions commerciales en ligne, la location de biens et les prestations de services, mais aussi les activités des influenceurs et des créateurs de contenu susceptibles de générer des revenus échappant, en tout ou en partie, à l'impôt.

L'article 17 du projet de loi de finances (PLF 2027) prévoit d'introduire un nouvel article 183 quater dans le Code des impôts directs et taxes assimilées. Les opérateurs de plateformes électroniques, établis en Algérie ou à l'étranger, qui mettent en relation vendeurs, prestataires et clients pour des opérations réalisées sur le territoire national devront s'identifier auprès de l'administration fiscale. Ils seront également tenus de transmettre, au plus tard le 31 janvier de chaque année, une déclaration détaillée des opérations effectuées par leur intermédiaire durant l'année précédente.

Identité des vendeurs et des

prestataires, moyens de paiement, nombre de transactions et rémunérations perçues : les informations exigées permettront au fisc de mieux cerner les revenus générés par ces activités. Les sommes libellées en devises devront être converties en dinars au taux de change en vigueur à la date de chaque opération.

La mesure concerne notamment la vente de produits neufs ou d'occasion, la location de logements et de véhicules ainsi que diverses prestations de services proposées en ligne.

UN MILLION DE DINARS D'AMENDE

Le projet prévoit également d'obliger les plateformes à informer leurs utilisateurs que les transactions réalisées en Algérie sont soumises à la législation fiscale et que les données correspondantes seront communiquées à l'administration.

En cas de manquement à l'obligation déclarative, l'opérateur disposera de 30 jours après sa mise en demeure pour régulariser sa situation. Passé ce délai, il s'exposera à une amende de un million de dinars. Le directeur général des Impôts pourra, en outre, demander la suspension de l'accès à la plateforme en Algérie jusqu'à sa mise en conformité.

Le dispositif devra, toutefois, s'inscrire dans le respect de la



législation sur la protection des données personnelles, notamment la loi n°18-07 du 10 juin 2018.

INFLUENCEURS ET CRÉATEURS DE CONTENU DANS LE VISEUR

Le contrôle ne se limiterait pas aux plateformes commerciales. L'article 79 du projet propose de modifier l'article 18 du Code des procédures fiscales pour permettre à l'administration d'exploiter les informations accessibles au public sur les sites internet et les réseaux sociaux.

L'objectif est de confronter les activités visibles en ligne aux

revenus déclarés afin de détecter d'éventuelles incohérences. Les influenceurs, les créateurs de contenu et les particuliers qui vendent des produits ou proposent des services sur les réseaux pourraient ainsi entrer dans le champ de ces vérifications.

Les publications publiques sur facebook, Instagram, TikTok, X ou LinkedIn pourraient notamment fournir des indices sur l'existence d'activités génératrices de revenus. Il ne s'agit pas, en soi, d'établir automatiquement une fraude, mais de faciliter l'identification des situations susceptibles de justifier un contrôle fiscal.

LE FISC MISE SUR L'ANALYSE AUTOMATISÉE

Pour traiter le volume croissant d'informations disponibles en ligne, le projet prévoit le recours à des outils informatiques capables de collecter, de classer et de croiser automatiquement les données publiques.

Cette approche doit permettre de mieux cibler les contrôles et de repérer plus efficacement les écarts potentiels entre les revenus déclarés et les activités observées. L'exposé des motifs cite notamment les expériences de la Belgique, du Canada et du Royaume-Uni, où les administrations fiscales utilisent déjà des informations publiques disponibles sur internet dans leurs démarches de contrôle.

SIX ANS MAXIMUM POUR CONSERVER LES DONNÉES

L'article 88 du PLF 2027 propose enfin de modifier l'article 64 bis 2 afin d'encadrer la durée de conservation des informations recueillies. Celles-ci devront être conservées uniquement pendant la période nécessaire à la réalisation de l'objectif poursuivi, dans la limite de six ans. Ces dispositions restent néanmoins au stade du projet. Leur contenu peut encore être modifié au cours de la procédure législative avant une éventuelle entrée en vigueur.

I.Khermane

AGRICULTURE

De la production à l'exportation

De Rome à Madrid, en passant par Oslo, l'Algérie multiplie les offensives pour imposer ses produits agricoles sur les marchés internationaux. Entre promotion des produits du terroir, prospection commerciale et attraction des investisseurs, l'objectif est de transformer cette visibilité en contrats d'exportation et en valeur ajoutée.

L'Algérie intensifie ses démarches à l'international pour promouvoir ses produits agricoles, attirer des investisseurs et diversifier ses débouchés commerciaux. Entre Rome, Oslo et Madrid, les initiatives engagées visent à renforcer la visibilité de la production nationale et à transformer les contacts professionnels en opportunités concrètes d'exportation et de partenariat.

Du 8 au 12 octobre 2026, l'Algérie participe au salon « Des semences à l'alimentation », organisé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Son pavillon met en valeur la diversité de la production nationale, notamment les dattes, l'huile d'olive et les figues, ainsi que les savoir-faire agricoles traditionnels.

Cette participation a suscité l'intérêt de responsables de la FAO, dont son directeur général, sa directrice générale adjointe et son directeur régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord. La délégation algérienne a été accueillie par Mohamed Khelifi, ambassadeur et représentant permanent de l'Algérie auprès des organisations des Nations unies à Rome, et Saïd Meïssoum, secrétaire général de la Chambre nationale d'agriculture.

Au-delà de la promotion du patrimoine agricole, cette présence constitue une occasion de faire connaître les produits algériens auprès des professionnels internationaux et d'explorer de nouvelles perspectives commerciales.



ATTIRER LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS

À Oslo, l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) a participé à la « Journée de l'Algérie », organisée par l'ambassade d'Algérie en Norvège, en partenariat avec l'Association norvégienne des affaires africaines.

Organisée à la veille de la 15e édition du Sommet économique scandinavo-africain, auquel l'Algérie participe comme invitée d'honneur spéciale, cette manifestation vise à présenter les opportunités d'investissement dans plusieurs secteurs, notamment l'agriculture, la pêche et les industries agroalimentaires.

L'AAPI a exposé le climat des affaires en Algérie, les incitations proposées aux investisseurs et les possibilités de coopération. Des rencontres bilatérales ont également permis d'établir des contacts avec des opérateurs économiques étrangers.

Dans le secteur agricole, les investissements dans la transformation, le conditionnement, le stockage frigorifique et la logistique représentent des pistes de développement pour réduire les pertes, améliorer la conservation des produits et accroître la valeur ajoutée locale.

AU-DELÀ DE LA VISIBILITÉ

Du 6 au 8 octobre, dix opérateurs algé-

riens ont participé au Salon international des fruits et légumes à Madrid, avec pour objectif de promouvoir les produits nationaux, de conquérir de nouveaux marchés et de nouer des partenariats commerciaux. L'ambassadeur d'Algérie en Espagne a également visité le pavillon national.

De Rome à Oslo et Madrid, l'Algérie multiplie les initiatives pour développer ses exportations agricoles. Mais la conquête de nouveaux débouchés exige une offre compétitive, le respect des normes sanitaires, une logistique performante et des capacités de transformation et de conservation renforcées.

L'enjeu est de convertir les contacts établis en contrats durables et d'accroître la valeur ajoutée de la production nationale.

BAISSE DE LA TVA

Le projet de loi de finances 2027 propose de réduire de 19 % à 9 % la TVA sur plusieurs intrants agricoles fabriqués localement.

La mesure concerne notamment les plaques de semis, les pots de culture en plastique perforés, les tuyaux d'irrigation au goutte-à-goutte et les géomembranes agricoles.

Cette baisse vise à réduire les coûts de production, à faciliter l'accès des agriculteurs à ces équipements et à soutenir les fabricants nationaux. Elle s'inscrit dans une stratégie de substitution aux importations et de valorisation de la production locale.

À travers ces dispositions, le gouvernement entend alléger les charges pesant sur le secteur agricole.

FLAMBÉE DES PRIX DE GAZ EN EUROPE L'Algérie à l'affût de recettes record

La hausse des cours du gaz naturel en Europe ouvre des perspectives de recettes supplémentaires pour l'Algérie. Portée par les tensions géopolitiques et la concurrence mondiale sur le GNL, cette conjoncture pourrait améliorer les revenus des exportations algériennes, sous réserve des volumes livrés et des conditions contractuelles.

Les tensions sur le marché gazier européen pourraient profiter à l'Algérie. Selon les données citées par la presse spécialisée, les prix du gaz naturel auraient progressé de 167 % depuis le début de 2026, atteignant 77,4 euros le mégawattheure (MWh). Cette flambée intervient dans un contexte marqué par la baisse des stocks européens, les incertitudes

sur les approvisionnements et la concurrence entre l'Europe et l'Asie pour les cargaisons de gaz naturel liquéfié (GNL).

À l'approche de l'hiver, la sécurité énergétique européenne revient au premier plan. Dans son rapport publié le 8 octobre, le Réseau européen des gestionnaires de réseaux de transport de gaz (ENTSOG) alerte sur le risque de tensions en cas de vague de froid intense et de perturbations des flux. Selon les scénarios étudiés, le déficit d'approvisionnement pourrait atteindre 12 à 15 % de la demande.

Les stocks européens étaient remplis à 72 % au 1er octobre, contre 83 % à la même date en 2025, selon les chiffres rapportés. Ce niveau réduit les marges de

sécurité du continent et renforce l'importance de ses fournisseurs extérieurs.

SONATRACH, UN ACTEUR CLÉ DE L'APPROVISIONNEMENT EUROPÉEN

Dans ce contexte, l'Algérie dispose d'atouts structurels. Ses gazoducs Medgaz, reliant directement le pays à l'Espagne, et TransMed, qui dessert l'Italie via la Tunisie, assurent des livraisons par voie terrestre et contribuent à la diversification des approvisionnements européens.

La hausse des cours peut se traduire par une progression des recettes de Sonatrach, mais son impact dépend des mécanismes de tarification prévus dans les

contrats. Certains accords sont indexés sur les prix du pétrole, d'autres sur des références gazières. Les délais de révision et les modalités de livraison déterminent donc l'ampleur et le calendrier des gains.

Le GNL constitue un autre levier. Les complexes de liquéfaction d'Arzew et de Skikda permettent à l'Algérie de desservir différents marchés et de tirer parti des opportunités commerciales, dans la limite de ses capacités disponibles, de ses engagements contractuels et des contraintes logistiques.

LE GNL, AU CŒUR DE LA CONCURRENCE MONDIALE

La baisse des livraisons russes par gazoduc et les tensions autour

du détroit d'Ormuz renforcent les incertitudes sur le marché mondial du gaz, avec un risque de hausse des prix sous l'effet de la concurrence entre l'Europe et l'Asie.

Pour l'Algérie, cette situation offre une opportunité d'accroître ses recettes en devises, sans garantir une hausse des exportations.

Les volumes disponibles, la demande intérieure et les engagements contractuels restent déterminants.

L'enjeu est de valoriser cette conjoncture pour financer les investissements énergétiques et diversifier l'économie, afin de transformer les gains liés aux hydrocarbures en croissance durable.

GAZ NATUREL

La Slovaquie se tourne vers l'Algérie

L'Algérie figure parmi les fournisseurs potentiels de gaz naturel envisagés par la Slovaquie pour sécuriser ses approvisionnements à partir de septembre 2027. Bratislava étudie également des contrats avec l'Azerbaïdjan et les États-Unis, dans le cadre de sa stratégie de diversification énergétique.

La ministre slovaque de l'Économie, Denisa Saková, a évoqué ces trois options vendredi 9 octobre, dans des déclarations rapportées par la chaîne de télévision TA3.

La Slovaquie devra alors couvrir, par un nouveau contrat, des volumes de gaz équivalant à environ un tiers de sa consommation nationale.

le. Cette échéance intervient dans la perspective de l'interdiction européenne des importations de gaz russe.

Pour Bratislava, l'enjeu est de garantir la continuité des approvisionnements tout en réduisant sa dépendance à l'égard de la Russie. Dans ce contexte, l'Algérie apparaît comme une source d'approvi-

sionnement potentielle sur le marché européen.

Aucune décision n'a cependant été annoncée sur le choix du fournisseur, les volumes contractuels ou les conditions commerciales. L'éventualité d'un accord avec l'Algérie reste donc au stade des discussions exploratoires.

PÉTROLE

Les prix progressent

Les prix pétroliers ont légèrement avancé vendredi, sur fond de craintes de perturbations d'approvisionnement liées à l'approche d'Israël vers le sud des États-Unis, et l'annonce par des compagnies pétrolières de la suspension de plus de 70 % de leur production de brut dans les eaux américaines.

Selon « Reuters », le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre a gagné 0,42 %, à 104,72 dollars, tandis que son équivalent américain le West Texas Intermediate américain, échéance novembre, a pris 0,39 %, à 91,85 dollars.

L'agence a souligné que le marché est déjà sous tension, dans un contexte de guerres en Ukraine et au Moyen-Orient.

VÉHICULES DE LUXE DE MAHIEDDINE TAHKOUT

Le procès reprend après cassation

Le procès après cassation de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout et de ses coaccusés, poursuivis dans une affaire d'importation frauduleuse de véhicules de luxe, est prévu ce mercredi devant la première chambre pénale de la cour d'appel d'Alger.

Par Redouane Hannachi

Le dossier porte notamment sur l'importation illicite de 57 véhicules. Le collectif de défense a sollicité un délai. La Cour suprême avait cassé la décision rendue en appel et renvoyé l'affaire devant la juridiction compétente, après avoir relevé des irrégularités dans la procédure, notamment des insuffisances concernant la situation de certains détenus. Au total, 60 personnes sont poursuivies, entre autres, pour enrichissement illicite. Dix-sept d'entre elles ont été placées en détention provisoire par le juge d'instruction du même pôle judiciaire. Plusieurs prévenus, âgés de 22 à 36 ans, auraient servi d'intermédiaires dans les opérations litigieuses. Lors des précédentes audiences, les mis en cause ont affirmé avoir remis des photocopies de leurs pièces d'identité à des connaissances, sans fournir davantage de précisions. Selon les éléments du dossier, des véhicules de luxe, notamment des 4x4, des Ford et des Lamborghini, auraient ensuite été immatriculés à leurs noms, dans le cadre de démarches administratives frauduleuses. Interrogés sur les véhicules saisis, des membres de la famille Tahkout ont soutenu que les voitures entreposées dans leurs parcs avaient été importées légalement. Ils ont contesté la légalité de leur confiscation par les services de police et les autorités judiciaires.



UNE SAISIE DE GRANDE AMPLEUR

Pour rappel, les services de la Sûreté nationale ont procédé, entre mars et mai de l'année précédente, à une vaste opération de saisie de biens appartenant à l'ancien homme d'affaires, poursuivi dans plusieurs affaires judiciaires. La valeur globale des biens concernés était estimée à 1 000 milliards de centimes, selon les informations communiquées à l'époque. Menée sur la base d'un mandat de perquisition délivré par le parquet compétent, l'opération a concerné plusieurs entrepôts situés à Réghaïa, Ouled Fayet, Dar El Beïda et Staouéli, ainsi qu'un

dépôt dans la wilaya de Béchar. Les enquêteurs ont indiqué que ces biens auraient été dissimulés par des membres de la famille et des proches de Mahieddine Tahkout, sans déclaration aux juridictions compétentes, dans le but présumé d'en organiser le transfert et la vente de manière clandestine. Les perquisitions ont permis de saisir 507 véhicules, dont 267 voitures particulières de luxe et 84 camions de différentes marques, ainsi que des jetskis, des bateaux de plaisance et des motos de luxe. Plus de 800 cartons de pièces détachées automobiles et 30 conteneurs contenant 63 moteurs neufs d'autobus ont

également été saisis. Les investigations ont par ailleurs révélé que certains véhicules portaient de fausses plaques d'immatriculation, tandis que d'autres faisaient l'objet de procédures de régularisation administrative qui auraient été facilitées par la complicité de fonctionnaires. Des membres de la famille Tahkout sont également poursuivis pour des faits présumés de dissimulation de produits issus d'infractions de corruption et de blanchiment d'argent. Enfin, plus de 1 000 véhicules avaient été saisis au port de Mostaganem, répartis dans 311 conteneurs.

R. H.

TRAFIC DE PSYCHOTROPES

Trois inculpés condamnés à 20 ans de prison

Le président du tribunal criminel d'Alger, Beddour Réda, a prononcé, mercredi dernier, trois peines de 20 ans de réclusion criminelle et une peine d'un an de prison ferme à l'encontre de membres d'un réseau spécialisé dans le trafic de psychotropes. Les mis en cause avaient été arrêtés en possession de 297 grammes de cocaïne et de 299 000 comprimés psychotropes, notamment du

Rivotril et de la prégabaline. Les accusés, B. Fouad, B. Walid et A. Saadadine, interpellés à Ouled Fayet alors qu'ils s'apprêtaient à écouler la marchandise, se sont mutuellement rejeté la responsabilité des faits durant le procès. Dans ses réquisitions, le procureur général avait réclamé la peine capitale contre les accusés. De leur côté, les avocats de la défense ont plaidé l'application des dis-

positions relatives aux circonstances atténuantes. Il convient de rappeler que les accusés avaient été condamnés à la peine capitale en première instance. À la suite du verdict rendu en appel, leurs avocats entendent introduire un pourvoi en cassation devant la chambre criminelle de la Cour suprême, dans l'espoir d'obtenir un nouvel examen de l'affaire.

R. H.

UN ANCIEN MAGISTRAT POURSUIVI

Vers la programmation du procès

La chambre d'accusation de la cour d'Alger a confirmé l'ensemble des ordonnances rendues par le juge d'instruction du tribunal de Rouiba dans l'affaire impliquant N. I., qui avait occupé des postes de responsabilité au sein de la cour d'Alger au début des

années 1990. Radié du corps de la magistrature, l'intéressé est poursuivi pour faux et usage de faux dans des documents officiels et notariés, escroquerie et corruption. Il est également mis en cause pour avoir modifié, en connaissance de cause, des

données exactes afin de permettre à certaines personnes de bénéficier indûment de biens relevant d'un héritage, alors qu'elles n'y avaient pas droit. La défense a introduit un pourvoi en cassation devant la chambre criminelle de la Cour suprême. Les avo-

cats demandent l'annulation des ordonnances ayant renvoyé l'affaire devant le tribunal criminel d'Alger et sollicitent un renvoi devant la juridiction correctionnelle pour que leur client y soit jugé.

R. H.

CE QUE PRÉVOIT LA LOI

Le rôle du ministère public

Le ministère public exerce l'action publique au nom de la société et requiert l'application de la loi. Il est représenté auprès des différentes juridictions, notamment les tribunaux et les cours, ainsi que devant la Cour suprême, conformément aux règles régissant chaque instance. Ses représentants interviennent dans les débats et les audiences. Ils présentent leurs réquisitions et veillent à la défense de l'intérêt général dans le cadre des procédures judiciaires. Le ministère public est également chargé de veiller à l'exécution des décisions de justice relevant de ses attributions. Dans l'exercice de leurs fonctions, ses représentants peuvent requérir le concours de la force publique ainsi que celui des officiers et agents de la police judiciaire. Le ministre de la Justice peut signaler au procureur général les infractions à la loi pénale dont il a connaissance. Il peut également lui adresser des instructions écrites afin d'engager ou de faire engager des poursuites, ou de saisir la juridiction territorialement compétente. Les représentants du ministère public sont tenus de présenter leurs réquisitions écrites conformément aux instructions hiérarchiques reçues. Toutefois, ils conservent la liberté de développer oralement, à l'audience, les observations qu'ils estiment utiles à la manifestation de la justice. Les autorités policières et administratives sont tenues de porter à la connaissance du ministère public les infractions commises dans leur ressort de compétence et de lui transmettre les renseignements et procès-verbaux nécessaires à l'exercice de l'action publique. Le procureur général représente le ministère public auprès de la cour et exerce son autorité sur les parquets des tribunaux relevant de son ressort. Il est assisté, dans ses fonctions, d'un premier avocat général ou d'un magistrat occupant les fonctions d'adjoint, selon l'organisation judiciaire applicable. Au niveau du tribunal, le procureur de la République, directement ou par l'intermédiaire de ses adjoints, représente le ministère public et exerce l'action publique dans le ressort de la juridiction concernée. Il reçoit les procès-verbaux, les plaintes et les dénonciations, puis décide des suites judiciaires à leur donner. Il accomplit ou fait accomplir les actes nécessaires à la recherche des infractions et à la poursuite de leurs auteurs, dans le respect des dispositions légales. Il peut également décider du classement sans suite d'une affaire, une décision qui demeure susceptible d'être réexaminée dans les conditions prévues par la loi. À travers ces missions, le procureur de la République veille à l'application de la loi pénale et à la mise en mouvement de l'action publique lorsque les conditions légales sont réunies. Enfin, il convient de rappeler que les représentants du ministère public n'assistent pas au délibéré des magistrats du siège. Cette phase, au cours de laquelle les juges examinent l'affaire et arrêtent leur décision, se déroule hors de leur présence, conformément au principe de séparation des fonctions.

R. H.

ASSISES NATIONALES SUR LA MÉMOIRE ET L'HISTOIRE

Préparation d'un projet de loi

Le ministre des Moudjahidine et des Ayants droit, Abdelmalek Tacherift, a présidé une réunion de coordination au siège du ministère, consacrée aux préparatifs du projet relatif aux assises nationales sur la mémoire et l'histoire.

« **E**n application des instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, contenues dans son message adressé à la Nation à l'occasion de la commémoration de la Journée nationale de la mémoire, et relatives à l'instruction donnée au ministère des Moudjahidine et des Ayants droit de procéder à la concrétisation d'un projet portant sur l'organisation d'assises nationales sur la mémoire et l'histoire, ainsi que de préparer un projet de loi relatif à la mémoire nationale, M. Tacherift a présidé, jeudi, une réunion de coordination élargie consacrée à la préparation du premier projet », précise le communiqué. La réunion a regroupé des représentants de différents secteurs ministériels, des instances et institutions officielles concernées, d'organisations nationales et d'associations historiques, ainsi que des membres du comité scientifique et des cadres du secteur. La réunion a débuté par un moment de recueillement à la mémoire de nos valeureux martyrs et des martyrs de la diplomatie algérienne, à l'occasion de la commémoration du 69e anniversaire de la mort en martyr des héros de la Bataille d'Alger, et du 64e anniversaire de la Journée de la diplomatie algérienne, en hommage aux sacrifices des hommes de l'Algérie qui ont fait sa gloire et contribué à consolider sa souveraineté et sa place parmi les nations.



Dans son allocution d'orientation, le ministre a réaffirmé « l'attention particulière accordée par le président de la République au dossier de la mémoire nationale et à sa place centrale et constante dans les politiques publiques de l'Etat », soulignant que « la mémoire nationale est un patrimoine authentique de tout le peuple algérien et que sa préservation et sa protection constituent une responsabilité nationale et socié-

tale commune, à laquelle doivent contribuer les différents secteurs et institutions de l'Etat, ainsi que l'ensemble des acteurs concernés ». Il a également mis en avant « les références stratégiques et les dimensions souveraines des Assises nationales sur la mémoire et l'histoire, en tant qu'étape charnière et atelier national fédérateur s'inspirant des hautes orientations du président de la République, et visant à dépass-

ser le caractère conjoncturel et les approches limitées pour instaurer une gouvernance globale, une vision unifiée et une stratégie nationale intégrée, à même de préserver la mémoire nationale et de garantir la transmission de son noble message et de ses valeurs ancrées aux générations montantes ». Par la suite, un exposé exhaustif sur « les aspects scientifiques des assises nationales sur la mémoire et l'histoire, leurs ateliers thématiques et leur plan d'exécution » a été présenté par Hocine Abdelsattar, chargé de la gestion des affaires du Centre national d'études et de recherche sur la résistance populaire, le mouvement national et la révolution du 1er Novembre 1954 (CNERMN54), et le Pr. Ahmed Mizab, membre du comité scientifique des assises.

A l'issue des travaux, Tacherift a donné une série d'orientations insistant sur « la nécessité de conjuguer les efforts de l'ensemble des acteurs, de renforcer la coordination et la complémentarité entre les différents secteurs, instances et institutions concernés, et d'intensifier le travail de terrain, afin d'assurer une préparation optimale et de concrétiser le projet des assises nationales sur la mémoire et l'histoire, à l'image de la grandeur de l'histoire de l'Algérie, de sa civilisation et de ses symboles nationaux, et en consécration de la fidélité aux sacrifices de nos valeureux chouhada », conclut le communiqué.

135 FAUX CACHETS OFFICIELS SAISIS

Un réseau de faussaires démantelé à Relizane

La brigade de lutte contre la criminalité cybernétique de la sûreté de wilaya a mis fin, cette semaine, aux activités d'un groupe structuré qui fabriquait des actes administratifs et pièces commerciales à l'aide d'outils informatiques perfectionnés. Parmi les suspects figure un individu visé par trois mandats d'arrêt. L'annonce émane de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), qui a communiqué

les détails de l'opération jeudi. Tout est parti d'une veille numérique.

Les enquêteurs ont repéré des pages, sur les plateformes sociales, qui proposaient ouvertement des prestations douteuses. Derrière ces annonces se cachait une organisation rodée. Les vérifications menées par la police judiciaire ont progressivement permis d'identifier chacun des membres du groupe. Mieux enco-

re, les investigations ont abouti à la localisation de trois ateliers clandestins, implantés dans des wilayas distinctes du pays. Une dispersion géographique qui témoigne du caractère organisé de la structure.

Ce mode opératoire n'a rien d'inédit. Dans la capitale, les policiers avaient déjà mis au jour un réseau spécialisé dans la falsification de documents d'état civil qui servaient ensuite à décrocher des

passesports biométriques au profit d'étrangers. En coordination avec les autorités judiciaires compétentes, les forces de l'ordre ont investi les différents sites occupés par les suspects. Le bilan des saisies impressionne ! 135 cachets imitant ceux de plusieurs départements ministériels et d'organismes publics ont été récupérés ainsi que des ordinateurs et appareils électroniques servant à reproduire les gabarits officiels.

Les policiers ont également mis la main sur des passeports, des permis de conduire et des livrets de famille falsifiés, un véhicule de tourisme, ainsi que 180.000 DA en liquide. L'ensemble des mis en cause a été déféré devant le procureur de la République près le tribunal de Relizane. Le suspect déjà recherché par la justice devra répondre, en plus, des faits ayant motivé les trois mandats d'arrêt émis à son encontre.

MÉTÉO

Pluies orageuses sur plusieurs wilayas du Sud

Des pluies orageuses affecteront samedi et dimanche plusieurs wilayas du Sud du pays, indique un Bulletin météorologique spécial (BMS) émis vendredi par l'Office national de Météorologie (ONM). Les wilayas concernées sont Beni Abbès, Bechar, Naâma et El Bayadh avec des quantités de pluies estimées entre 30 et 50 mm, pouvant atteindre ou dépasser localement 60 mm durant la validité du BMS, de samedi à 17h à dimanche à 21h, précise la même source.

Les wilayas de Bordj Badji Mokhtar, Adrar et Tindouf sont également concernées par le BMS, avec des quantités de pluies oscillant entre 20 et 30 mm, samedi de 12h00 à dimanche à 12h00.

ORAN

Réouverture à la circulation des deux tunnels de la route du port

Les deux tunnels de la voie express menant au port d'Oran, à la sortie de la ville, ont été rouverts à la circulation après l'achèvement des essais des systèmes de gestion centralisée et des opérations de maintenance des équipements, a indiqué, samedi, le directeur régional de l'Algérienne des

autoroutes, Mohamed Brahimi. Dans une déclaration à l'APS, M. Brahimi a précisé que les essais visant à vérifier le bon fonctionnement des systèmes de gestion centralisée, ainsi que les opérations de maintenance périodique des trois grands ventilateurs installés à l'intérieur des deux tunnels et les

tests de charge du grand pont, « se sont achevés avec un taux de réussite de 100% ». Il a ajouté que les deux tunnels ont été rouverts à la circulation dans la nuit de jeudi à vendredi, soit 24 heures avant la date initialement prévue pour la fin des essais, fixée au 9 octobre courant. Les équipes de l'Algérien-

ne des autoroutes avaient entamé, durant la période allant du 28 septembre au 8 octobre, les essais des systèmes de gestion centralisée et les opérations de maintenance des équipements. Ces interventions avaient nécessité la fermeture partielle et alternée de cet axe routier, rappelle-t-on.

ACCIDENT DE LA ROUTE

15 morts et 446 blessés e 48 heures

Quinze (15) personnes sont décédées et 446 autres ont été blessées dans plusieurs accidents de la circulation survenus ces dernières 48 heures à travers plusieurs wilayas du pays, a indiqué hier, un bilan de la Protection civile. Les bilans les plus lourds ont

été enregistrés au niveau de Batna avec (4) morts et (3) blessés et à Bouira, avec (3) décès. Par ailleurs, les secours de la Protection civile ont procédé à l'extinction de (2) incendies à Jijel et à Bejaia. Le premier s'est déclaré dans un appartement dans la

daïra d'El Milia, ayant causé le décès d'une personne, déplore la même source. Concernant les intempéries ayant affecté les wilayas de Tlemcen et de Souk Ahras, les unités de la protection civile ont procédé notamment à l'épuisement des eaux pluviales

dans plusieurs habitations de la commune de Sebdou (Tlemcen). Dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt et de récolte, il a été procédé à l'extinction de (9) incendies ayant touché le couvert végétal à travers plusieurs wilayas du pays, selon le bilan.

IRAN

Trump durcit son discours

Entre revendications diplomatiques et menaces militaires, Trump multiplie les déclarations offensives sur fond de tensions internationales.

Le président américain Donald Trump a durci le ton à l'égard de Téhéran, lors d'un meeting électoral dans l'État de New York, menaçant le pays de disparition s'il ne satisfaisait pas les exigences de Washington. Il a également vivement critiqué le comité Nobel après ne pas avoir obtenu la distinction pour 2026.

Donald Trump a profité d'un rassemblement électoral organisé vendredi à Syracuse, dans l'État de New York, pour renouveler ses menaces contre l'Iran et exprimer sa colère après avoir été écarté du prix Nobel de la paix 2026. Devant ses partisans, le président américain a affirmé que le conflit avec Téhéran pourrait être réglé rapidement, tout en brandissant la menace d'une disparition du pays si les autorités iraniennes refusaient de répondre aux exigences américaines.

« Soit ils nous donnent tout ce que nous demandons, soit ils n'existeront plus », a lancé Trump, sans préciser la nature exacte des concessions attendues de l'Iran ni les mesures qu'il envisageait en cas de refus.

Initialement consacré au soutien aux candidats républicains aux élections de mi-mandat, ce meeting a largement été dominé par les questions internationales. Trump a notamment affirmé être sur le point de mettre fin à deux autres conflits, celui opposant les États-Unis à l'Iran et la guerre russo-ukrainienne. Il a, à cette



occasion, réitéré ses affirmations selon lesquelles il aurait contribué à régler huit guerres, bien que plusieurs des conflits cités demeurent non résolus ou ne correspondent pas véritablement à des guerres.

Le président américain a également revendiqué avoir empêché l'Iran d'acquérir l'arme nucléaire et évité, selon lui, une extension du conflit à l'ensemble du Moyen-Orient, voire à l'Europe et aux États-Unis. Il est allé jusqu'à affirmer avoir sauvé davantage de vies que toute autre personne dans l'histoire.

Ces déclarations interviennent alors que les services de rensei-

gnement américains avaient indiqué devant le Congrès, en 2025, que l'Iran avait suspendu ses efforts visant à développer des armes nucléaires en 2003.

LE DIESEL RUSSE, UN AUTRE SUJET SENSIBLE

Dans son intervention, Trump n'a pas évoqué sa décision, annoncée plus tôt vendredi, de lever temporairement les sanctions visant les importations de diesel russe pendant six mois. Cette mesure a suscité des critiques parmi des responsables démocrates et républicains, dans un contexte marqué par la pour-

suite de la guerre en Ukraine.

Cette décision contraste avec les déclarations du président américain sur sa volonté de parvenir rapidement à un règlement du conflit russo-ukrainien, alors que les modalités d'une éventuelle issue diplomatique restent à préciser.

UNE NOUVELLE CHARGE CONTRE LE PRIX NOBEL

Au-delà des questions militaires, Trump a consacré une partie importante de son discours à dénoncer l'attribution du prix Nobel de la paix 2026 à Navi Pillay, ancienne responsable sud-africaine des droits de l'homme

aux Nations unies et présidente de la commission d'enquête onusienne ayant conclu que l'entité sioniste avait commis un génocide dans la bande de Gaza.

Visiblement irrité par cette décision, le président américain a estimé que cette distinction aurait dû lui revenir, au regard des initiatives diplomatiques qu'il revendique. Il a déploré que le prix ait été attribué à une personnalité dont, selon lui, peu de gens avaient entendu parler.

Trump a également dénoncé une décision qu'il juge préjudiciable à la réputation de la Norvège, allant jusqu'à parler d'une « tache indélébile » dans l'histoire du pays. Il a accusé les responsables concernés d'avoir pris une décision « honteuse et embarrassante ».

« Le prix Nobel de la paix a perdu à jamais sa crédibilité », a-t-il affirmé, avant de reprocher à la Norvège de ne pas avoir récompensé les États-Unis à travers sa personne.

Cette nouvelle sortie illustre la volonté de Trump de mettre en avant son bilan diplomatique et de revendiquer une reconnaissance internationale pour ses initiatives. Elle intervient toutefois dans un contexte de fortes tensions au Moyen-Orient, alors que ses menaces contre l'Iran et ses déclarations sur une résolution imminente des conflits laissent en suspens les conditions d'un éventuel règlement.

R.I/agences

YÉMEN

Riyad lance une vaste offensive contre les Houthis

La coalition dirigée par l'Arabie saoudite a annoncé le lancement d'une vaste opération militaire contre les rebelles houthis, affirmant avoir détruit 136 cibles militaires. Sur le terrain, les affrontements se poursuivent notamment à proximité du détroit stratégique de Bab el-Mandeb, dans un contexte d'escalade des hostilités.

Le conflit yéménite connaît une nouvelle intensification. La coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite, qui soutient le gouvernement reconnu internationalement, a annoncé hier une vaste opération contre les rebelles houthis, soutenus par l'Iran. Cette offensive intervient alors que les forces gouvernementales ont lancé une contre-attaque pour reprendre les territoires récemment perdus au profit du mouvement rebelle. Le porte-parole de la coalition, Turki al-Maliki, a annoncé sur la plateforme X le lancement d'une opération visant les combattants et les capacités militaires des Houthis. Il a affirmé que les forces de la coalition avaient détruit 136 cibles militaires dans les zones contrôlées par le mouvement, sans fournir davantage de précisions sur la nature de ces objectifs ni sur le bilan humain de l'opération.

De son côté, la chaîne Al-Massira, affiliée aux Houthis, a fait état de plusieurs frappes aériennes dans le nord-ouest du pays. Selon cette source, l'aviation saoudienne a ciblé une station appartenant à la compagnie pétrolière dans le district de Bajil, dans la province de Hodeïda. Deux autres frappes auraient visé le complexe gouvernemental du district de Samie, dans la pro-

vince de Taëz, au sud-ouest du pays.

La chaîne a également signalé des blessés à la suite de frappes dans la région des villages de Bani Hatab, dans le district d'Abs, au sein de la province de Hajjah. Des tirs de missiles auraient par ailleurs visé la ville de Saada ainsi que des infrastructures de télécommunications dans le district d'Al-Safra, dans la même province. Aucun bilan détaillé des victimes ou des dégâts n'a été communiqué dans ces informations.

BAB EL-MANDEB, UN FRONT STRATÉGIQUE

Parallèlement aux frappes aériennes, les combats se poursuivent dans le sud-ouest du Yémen, à proximité du détroit de Bab el-Mandeb, passage maritime stratégique reliant la mer Rouge au golfe d'Aden.

Les forces des Brigades des Géants, affiliées au camp gouvernemental, ont annoncé hier avoir déjoué une attaque des Houthis contre leurs positions au nord de l'aéroport de Dhubab. Dans un communiqué publié sur X, elles ont affirmé avoir infligé de lourdes pertes humaines et matérielles aux assaillants, sans communiquer de chiffres précis.

Selon la même source, cette opération défensive a coïncidé avec des frappes de la coalition arabe contre des renforts déployés par les rebelles. Ces informations n'ont pas été accompagnées de détails supplémentaires permettant d'établir un bilan indépendant des affrontements.

La proximité du détroit de Bab el-Mandeb confère une importance particulière à



ces combats. Cette voie maritime constitue un axe essentiel du commerce international et du transport énergétique, ce qui donne à l'évolution de la situation dans cette région une portée dépassant les frontières yéménites.

UNE CONTRE-OFFENSIVE GOUVERNEMENTALE

Cette nouvelle escalade s'inscrit dans une dynamique militaire qui s'est intensifiée au cours des dernières semaines. Les forces gouvernementales ont annoncé dimanche le lancement d'une contre-offensive destinée à reprendre des zones récemment conquises par les Houthis. L'Arabie saoudite appuie cette opération, notamment par une intensification de ses frappes aériennes.

Dans le même temps, les attaques visant

le territoire saoudien alimentent les tensions. Six personnes ont été tuées cette semaine lors de frappes revendiquées par les Houthis contre des aéroports en Arabie saoudite. L'enchaînement des offensives terrestres, des frappes aériennes et des attaques transfrontalières témoigne ainsi d'une nouvelle aggravation du conflit. Alors que chaque camp revendique des succès militaires, les informations disponibles ne permettent pas encore d'établir un bilan global vérifié des pertes humaines et matérielles. La poursuite des affrontements fait également peser de nouvelles incertitudes sur la sécurité des infrastructures et des voies maritimes de la région, notamment autour de Bab el-Mandeb, dont l'importance stratégique demeure centrale dans l'équilibre sécuritaire du sud de la mer Rouge.

CAN TOUS LES 4 ANS

La CAF se déjuge déjà

Moins d'un an après avoir annoncé le passage à une CAN quadriennale, la Confédération africaine de football envisage déjà un retour au rythme biennal. Un changement de cap qui soulève des questions sur la cohérence de sa stratégie et la stabilité de sa gouvernance.

La Coupe d'Afrique des nations (CAN) pourrait finalement conserver son rythme traditionnel. Réuni au Cap-Vert, vendredi 9 octobre, le président de la Confédération africaine de football (CAF), Patrice Motsepe, a annoncé que l'instance examinait plusieurs options, dont le retour à une compétition organisée tous les deux ans. « Nous avons discuté de plusieurs sujets ces derniers jours et nous examinons toutes les options, y compris le retour à une CAN tous les deux ans », a-t-il déclaré, selon Reuters. Aucune décision définitive n'a toutefois été annoncée. Ce réexamen intervient moins de dix mois après l'annonce, en décembre 2025, du passage à une CAN quadriennale. Cette réforme devait permettre de réorganiser le calendrier international et de lancer une Ligue des nations africaine. Après les éditions prévues en 2027 et 2028, le tournoi devait adopter un cycle de quatre ans à partir de 2032.

UNE RÉFORME FRAGILISÉE

Depuis 1968, la CAN se dispute généralement tous les deux ans. Modifier cette périodicité ne relève pas d'un simple ajustement du calendrier. Les fédérations, les diffuseurs, les sponsors et les pays hôtes doivent adapter leurs investissements et leurs stratégies à l'organisation de la com-



pétition phare du football africain.

Le passage à un cycle quadriennal devait notamment libérer des dates pour la nouvelle Ligue des nations africaine. L'éventualité d'un retour au format biennal pose désormais une question centrale : les conséquences sportives, économiques et commerciales de la réforme initiale avaient-elles été suffisamment évaluées avant son annonce ?

La CAF reste libre de revoir ses choix. Mais un changement de cette ampleur, engagé aussi rapidement après une annonce stratégique, exige des explications claires. Sans justification convaincante, ce revirement risque d'alimenter les critiques sur la méthode de décision de l'instance continentale.

UN CALENDRIER EN QUÊTE DE STABILITÉ

Les changements de pays hôtes et les reports ont compliqué l'organisation de la

CAN. Le Cameroun a accueilli l'édition 2021 en 2022, tandis que la Côte d'Ivoire a organisé celle de 2023 en 2024. Le Maroc est chargé de l'édition 2025 et le trio Kenya-Tanzanie-Ouganda de celle de 2027.

Ces décalages soulignent la nécessité d'un calendrier plus lisible. Le débat sur la périodicité doit intégrer les intérêts des fédérations, les revenus commerciaux et les contraintes du football international.

Entre une CAN tous les deux ans et une édition quadriennale, la CAF doit arbitrer entre retombées économiques, visibilité sportive et calendrier international. Aucune formule ne garantit, à elle seule, de meilleurs résultats.

L'enjeu est aussi celui de la gouvernance. En réexaminant ses orientations, la CAF devra justifier ses choix et assurer une visibilité durable aux fédérations, aux sponsors et aux supporters. À défaut, elle risque d'alimenter l'incertitude autour de sa stratégie.

PRÉSIDENTE FIFA

Montagliani renonce à défier Infantino

Victor Montagliani ne devrait pas affronter Gianni Infantino lors de l'élection présidentielle de la FIFA, prévue en mars 2027 à Rabat. Selon plusieurs médias internationaux, le président de la Concacaf privilégierait un nouveau mandat à la tête de l'instance continentale. Son retrait potentiel complique la recherche d'un candidat capable de concurrencer Infantino. Michele Kang, propriétaire de l'Olympique Lyonnais, aurait décliné une approche, tandis que Lise Klavness, présidente de la Fédération norvégienne, ne serait pas disposée à se lancer.

À ce stade, Ramon Vega, ancien défenseur de Tottenham, serait le seul candidat à s'être publiquement déclaré. La clôture des candidatures est fixée au 18 novembre.

GALATASARAY

Osimhen se rapproche d'un retour



Victor Osimhen a repris partiellement l'entraînement collectif de Galatasaray après plusieurs semaines d'absence pour une blessure aux adducteurs. L'attaquant nigérian pourrait être opérationnel pour le choc contre le FC Barcelone, mardi prochain en Ligue des champions, sous réserve de l'évolution de son état physique. Le staff médical attend notamment le match de championnat contre Kasimpasa, vendredi, pour évaluer ses chances de reprise. Wilfried Singo poursuit, de son côté, un programme individuel. Battus 3-1 par le Sporting Portugal lors de leur entrée en lice européenne, les Stambouliotes espèrent récupérer leur principal atout offensif avant d'affronter le Barça.

Motsepe vers la sortie en 2029

Le président de la Confédération africaine de football (CAF), Patrice Motsepe, ne compterait pas briguer un nouveau mandat à l'issue de son engagement actuel, prévu jusqu'en 2029. Élu en 2021, le dirigeant sud-africain ouvrirait ainsi la voie à une succession à la tête du football africain.

La VAR dès la phase de groupes

La Confédération africaine de football (CAF) a annoncé l'utilisation de l'assistance vidéo à l'arbitrage (VAR) dès la phase de groupes de la Ligue des champions et de la Coupe de la confédération à partir de la saison 2026-2027. Jusqu'ici, la technologie n'intervenait qu'à partir des tours à élimination directe. L'annonce a été faite vendredi par Samson Adamu, secrétaire général par intérim de la CAF, lors d'une conférence stratégique au Cap-Vert. Cette mesure vise à limiter les erreurs d'arbitrage dans les situations décisives, conformément au protocole de la FIFA.

CHELSEA

Cole Palmer jusqu'en 2034

Chelsea sécurise l'avenir de Cole Palmer. Le milieu offensif anglais a prolongé son contrat jusqu'en juin 2034. Recruté à Manchester City en 2023, l'in-

ternational de 24 ans a inscrit 91 buts en 138 matches avec les Blues, toutes compétitions confondues. Il a notamment contribué aux sacres du club en

Coupe du monde des clubs et en Ligue Conférence.

Palmer a justifié sa décision par la confiance accordée par les dirigeants et l'entraîneur Xabi

Alonso. Cette prolongation confirme la volonté de Chelsea de conserver l'un de ses principaux atouts offensifs sur le long terme.

QUATRE TOURNOS FIFA

Un calendrier chargé pour l'Afrique

La fin de l'année 2026 s'annonce intense pour le football africain. Entre les Coupes du monde U17 féminine et masculine, la nouvelle compétition U15 et la Coupe intercontinentale des clubs, les représentants du continent auront plusieurs occasions de se mesurer à l'élite mondiale.

Le Maroc ouvrira le bal avec le Mondial féminin U17, prévu du 17 octobre au 7 novembre. Vingt-quatre sélections prendront part à cette compétition, dont cinq africaines : le Maroc, le Nigeria, le Ghana, la Zambie et le Kenya. Les Lionnes de l'Atlas

évolueront dans le groupe A face à la Nouvelle-Zélande, à l'Allemagne et à l'Argentine. Autre nouveauté, la FIFA lancera la première édition de la Coupe du monde et du Festival U15, du 22 au 30 octobre à Bakou, en Azerbaïdjan. Le tournoi adoptera un format inédit à huit contre huit et réunira les représentants de 191 fédérations, avec près de 1 000 rencontres annoncées.

Le Mondial U17 masculin constituera l'autre grand temps fort. Organisée au Qatar du 19 novembre au 13 décembre, la compétition réunira 48 équipes, dont dix

africaines : l'Algérie, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Mali, le Maroc, le Mozambique, le Sénégal, la Tanzanie et l'Ouganda.

Les jeunes Verts ont hérité du groupe J, où ils affronteront les États-Unis, le Monténégro et le Chili. Le Maroc sera opposé à l'Espagne, à la Chine et aux Fidji, tandis que le Sénégal croisera la route de la Croatie, de Cuba et du Tadjikistan.

Enfin, la Coupe intercontinentale des clubs, entamée le 26 août, offrira aux Mamelodi Sundowns l'occasion de porter

les ambitions africaines. Le club sud-africain, vainqueur d'Al-Ahli SC (2-1), s'est qualifié pour la Challenger Cup. Il devra battre le vainqueur du Derby des Amériques, programmé le 28 novembre à Montevideo, pour espérer rejoindre le Paris Saint-Germain en finale.

Entre révélations attendues chez les jeunes, progression du football féminin et ambitions continentales au niveau des clubs, l'Afrique s'apprête à vivre une fin d'année riche en enjeux sur la scène internationale.

LIGUE 1 MOBILIS

Le CRB en patron

La JS Kabylie et le MC Alger renouent avec la victoire, alors que l'USM Alger trébuche à Rouissat

Le CR Belouizdad poursuit sa marche en tête de la Ligue 1 Mobilis. Vainqueur de l'USM Khenchela, le Chabab porte son total à 10 points et conserve la première place au terme de la quatrième journée, disputée du 7 au 9 octobre. Le CS Constantine a également marqué les esprits en signant la victoire la plus large du week-end face à l'US Biskra (4-0). Avec sept points, les Constantinois rejoignent l'USM Alger et le MC Oran. Les Rouge et Noir, en revanche, ont manqué leur sortie à Rouissat. Battue par le MB Rouissat (0-1), l'USMA laisse filer des points précieux dans la course au sommet. La JS Kabylie et le MC Alger ont, pour leur part, renoué avec le succès. Les Canaris ont dominé l'ASO Chlef (1-0), tandis que le Doyen s'est imposé sur le même score contre le CR Témouchent. Avec six points en deux

matchs, le MCA dispose encore de rencontres en retard pour améliorer sa position au classement.

Les deux autres affiches de cette journée, JS Saoura - Olympique Akbou et MC Oran - ES Sétif, se sont soldées par des matchs nuls vierges.

LE CALENDRIER CHAMBOULÉ PAR LES ÉCHÉANCES AFRICAINES

La Ligue de football professionnel (LFP) a dévoilé le programme des sixième et septième journées, prévues les 17 et 18 octobre, puis les 23 et 24 octobre 2026. Trois rencontres de la sixième journée sont reportées à une date ultérieure : ES Ben Aknoun - USM Alger, MC Alger - ES Sétif et CR Belouizdad - Olympique Akbou. Ces reports sont liés à la participation des trois clubs concernés au deuxième tour préliminaire des compétitions afri-



caines interclubs. Le calendrier de la septième journée connaît également deux modifications. Le match US Biskra - MC Alger est fixé au 27 octobre, tandis que le derby algérois entre l'USM Alger et

le CR Belouizdad se jouera le 29 octobre. Entre course au classement et engagements continen-

FUTSAL - CAN-2026

Algérie-Maroc : un derby maghrébin pour lancer les Verts

La sélection algérienne de futsal affrontera le Maroc, demain à 20h, à Rabat, pour son entrée en lice à la Coupe d'Afrique des nations 2026. Pour leur première participation à la phase finale, les Verts auront fort à faire face aux champions marocains, rompus aux grandes échéances continentales.

Organisée au Maroc du 12 au 21 octobre, cette édition se déroulera dans deux enceintes de la capitale : la salle couverte du complexe sportif Prince Moulay-Abdellah et la salle Ibn-Yassine.

Qualifiée après deux victoires face à la Guinée lors des éliminatoires, la sélection algérienne entend réussir ses débuts sur la scène continentale et rivaliser avec les meilleures équipes africaines. Un premier défi de taille l'attend face à une équipe marocaine expérimentée, qui dispose d'un palmarès continental étoffé.

Selon la Fédération algérienne de football (FAF), les hommes de Nouredine Benamrouche ont achevé leur stage de préparation à Alger. Les 14 joueurs retenus ont effectué vendredi leur dernière séance d'entraînement à la Coupole du complexe olympique Mohamed-Boudiaf, avant de rallier le Maroc pour ce rendez-vous continental. Versée dans le groupe A, l'Algérie affrontera ensuite la Libye, le mercredi 14 octobre à 17h, puis la Zambie, le vendredi 16 octobre à 20h. Le groupe B réunit l'Égypte, l'Angola, le Mozambique et la Tanzanie. Pour les Verts, l'objectif sera de négocier au mieux ce premier rendez-vous africain et de démontrer leur capacité à rivaliser sur la scène continentale. Face au Maroc, ce derby maghrébin constituera un premier test grandeur nature.

JO-2028 DAMES

L'Algérie surclasse la Centrafrique

La sélection algérienne féminine de football, a surclassé son homologue centrafricaine 8-0 (mi-temps : 4-0), en match disputé avant-hier soir au stade olympique du 5-Juillet d'Alger, comptant pour le deuxième tour (aller) des qualifications aux Jeux olympiques JO-2028 de Los Angeles.

Les buts des Algériennes ont été marqués par Ndoumba (21', c.s.c.), Dafeur (27'), Boussaha (30'), Bekhaled (36'), Naïli (51'), Belloumou (68'), Bendris (80') et Bahlouli (90').

Avec ce net avantage, les joueuses du sélectionneur national Farid Benstiti, disputeront la seconde manche avec plus de sérénité, programmée également au stade du 5-Juillet, mardi prochain à 18h00.

Pour cette double confronta-



tion, le sélectionneur national Farid Benstiti a retenu 26 joueuses. Ces deux rendez-vous

face à la République centrafricaine, interviennent deux mois après leur qualification historique pour

la Coupe du monde 2027 au Brésil, obtenue à la faveur de leur troisième place lors de la CAN-2026.

Cette performance leur a permis de valider leur présence au rendez-vous mondial du Brésil, prévu du 24 juin au 25 juillet 2027 pour la première fois de leur histoire, et qui constitue un nouveau repère dans la progression du football féminin algérien.

35 sélections africaines sont engagées dans cette campagne qualificative, qui se déroulera en cinq tours et s'étalera jusqu'au 4 décembre 2027.

Au terme de ce parcours, les deux sélections finalistes décrocheront les deux billets attribués à la zone CAF pour le tournoi olympique de football féminin de Los Angeles 2028, prévu du 11 au 29 juillet 2028.

LIGUE 2 AMATEUR

Le RC Kouba solide leader, l'USM Annaba déroule

Le RC Kouba a signé une quatrième victoire consécutive en dominant largement l'USM El Harrach (4-0), jeudi, lors de la quatrième journée de Ligue 2 amateur. Dans le groupe Centre-Ouest, le RCK conforte sa place de leader, tandis que l'USM Annaba s'empare des commandes du groupe Centre-Est après son succès face à l'US Chaouia (3-0).

Le derby algérois a tourné à la démonstration. En s'imposant sur le score sans appel de 4 à 0 face à l'USM El Harrach, le RC Kouba a confirmé son excellent début de saison. Avec quatre victoires en autant de rencontres, dont une face au NA Hussein Dey, le Raed réalise un parcours sans faute et s'affirme comme un sérieux prétendant à l'accession en Ligue 1.

Avec 12 points, les Vert et Blanc occupent seuls la première place du groupe Centre-Ouest, avec deux longueurs d'avance sur l'USM Blida, vainqueur de l'ESM Koléa (1-0).

Derrière ce duo, l'ASM Oran et le GC

Mascara ont réalisé de bonnes opérations à l'extérieur, en s'imposant respectivement face à la JSM Tiaret (1-0) et au WA Mostaganem (1-0). Le GC Mascara grimpe ainsi sur la troisième marche du podium avec huit points.

Le WA Tlemcen a, pour sa part, ramené un nul vierge de son déplacement chez le MC El Bayadh (0-0). De son côté, le NA Hussein Dey s'est incliné face au promu IRB Sidi M'Hamed Benali (3-2), malgré une rencontre disputée en infériorité numérique. La JS Taghit a décroché son premier point de la saison en concédant un nul à domicile contre l'ES Mostaganem (1-1).

L'USM ANNABA PREND LES COMMANDES À L'EST

Dans le groupe Centre-Est, l'USM Annaba a frappé fort en dominant l'US Chaouia (3-0). Ce succès permet aux Annabis de s'installer en tête avec neuf points, devant le MSP Batna, vainqueur du CR Béni Thour (2-1).

Le club du Sud enchaîne ainsi une quatrième défaite consécutive et reste lanterne rouge. Le CA Batna a, de son côté, ramené un point de son déplacement chez le NC Magra (0-0), tandis que l'AS Khroub a été accrochée à domicile par le NRB Teleghma (2-2).

Le MO Constantine a également obtenu un nul à l'extérieur face à l'IRB Nezla. En revanche, la JSD Jijel poursuit son début de saison difficile après une nouvelle défaite contre le NRB Béni Oulbane (2-0). Avec un

seul point, elle reste avant-dernière au classement.

La quatrième journée se poursuit samedi avec le derby entre la JS Azazga et le MO Béjaïa, prévu à 15h.

Enfin, les rencontres RC Arbaâ-MC Saïda et Paradou AC-JSM Skikda ont été reportées à une date ultérieure. Le report du match du RCA est lié à des raisons administratives, tandis que celui de la JSMS fait suite au décès de son joueur Aymen Chehmat, des suites d'une longue maladie.

MONDIAUX DE JUDO

Les Verts déçoivent

La sélection algérienne de judo a terminé les épreuves individuelles des Mondiaux de Bakou (4-10 octobre) avec une seule victoire en quatre athlètes engagés. Idriss Mesoud Redouane (-73 kg), vainqueur du Hongrois Aron Szabo au premier tour, a été éliminé au tour suivant par l'Italien Giovanni Esposito. Kais Meddather (-66 kg) et Mohamed El Mehdi Lili (+100 kg) chez les messieurs, ainsi que Yasmine Djellab (-63 kg) chez les dames, ont quitté la compétition dès leur premier combat.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement
1- le Guetter en douceur.
2- Qui est inquiète. 3- Symbole du chlore - Possédées en naissant. 4- Prénom de Besson - Notre planète. 5- Qui sont sans vigueur - Idem en abrégé. 6- Graves défauts - Recueil de bons mots. 7- Mois - Cri de douleur. 8- Arbrisseaux grimpants des forêts tropicales. 9- Préposition - A un rang indéterminé mais très grand.

Verticalement
1- Condition d'esclave. 2- Réponses à des questions. 3- Participe passé de pouvoir - Trompée par son conjoint. 4- A cet endroit - Bien propre. 5- Consacrées par une onction - Premier nombre. 6- Seins populaires - Bon copain. 7- Disposer des couleurs selon les nuances - Pas difficile. 8- Alcaloïde de la fève de Calabar. 9- Plante cultivée pour ses fleurs adorantes - Il protège le doigt de la couturière.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Dynamic Dynamique Dinamique Dynamique	Stratégie Strategie Stratégie Stratégie
Négociation Négociassion Négociation Négauciation	Monopole Monopol Monaupole Monoppole

Les mots fléchés

RALENTIRA QUI CROIT	DEMI SAMEDI VACARME D'ANIMAUX	ÉRAFLÉ EXPRIMA	MOT QUI MET EN DOUTE	APRÈS LA ARIDE	BOUQUET QUI PARFU- ME UN PLAT MONCEAU	MONUMENTS DU SOUVENIR
			SUBORDONNÉS CHANT ESPAGNOL			
ALLURE PAREIL					LE CINÉ EST LE SEPTIÈME ARME DE D'ARTAGNAN	
		VILLE DU BRÉSIL EMPESTA		PRIS FIN DÉVALÉ		
RÉCUPÈRE BOUGEA				VISCÈRE	AVANT NOUS ENZYME	
			BLÉ OU RIZ ARTICLE MASCULIN			
ROUE DE POULIE GROUPIE		FRUSTRÉES CARTE AU RESTO				FÊTE CHRÉTIEN- NE
		MOT DE POLITESSE ME DÉPÊ- CHAI (ME)			DANS PAR CONSÉ- QUENT	ABANDON- NAIS
LA VILLE DES BISONTINS	INFUSION DISPARAITRA		ALLONGE EMBOUTIES		ONCLE CADET PAYS DE VAHINÉS	
				SOUSTRAITÉ PETITE QUANTITÉ		
FIT MANGER AVEC EXCÈS	LIQUIDA ALLER ÇA ET LÀ		CANARD DE DISNEY AGIR POUR TROMPER			
		DÉJEUNER COPIEUX MAMMIFÈ- RES INSEC- TIVORES				PLANTE POTAGÈRE
RÉGION DE FRANCE PARTIE DE CHEMISE			PROVENU	TOUT PRÈS BIÈRE ALGÉRIENNE		
		ÉLÉMENTS D'UN SERVICE				
REJETÉS AVION À RÉACTION				IL PARFUME LE GIGOT ARMES À FLÈCHES		PILLAGE
		CHAT A POILS LONGS CALE			EXISTES OBTENU	
IDÉALE NE SE FOULE PAS			PRESSERA			
				CRI DE VOLAILLE		

BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES :
Apéritif tonique et amer

ABYSSALE	DILUANT	OTOLITHE
ACCOUDÉ	ECHASSIER	PARRAINAGE
ANIMAL	ENCLOS	PÈLERINAGE
ANOMALIE	ENFLAMMER	PÉTRIFIÉ
AUSTRALE	ESSAYAGE	PHILATÉLIE
BARBANT	EXACTITUDE	REDOUTABLE
BEAUTÉ	FILON	RELAIS
BISTROT	FISTON	RÉSILIENCE
CASOAR	GASPILLER	SALUT
CERNEAU	GOBELET	SALVATRICE
COLOMBIE	GRIBICHE	SERMONNER
CONFLIT	ICÔNE	SOUCIEUX
CONFUS	MANITOU	SUSPENDU
CONSPIRER	MAQUIS	TORERO
COUPERET	MORGUE	TRAITÉ
COUTELIER	NÉCROLOGIE	USAGER
DÉGONFLER	ORBITE	VERMOULU

R	E	S	I	L	I	E	N	C	E	E	I	G	O	L	O	R	C	E	N
E	D	E	G	O	N	F	L	E	R	E	N	F	L	A	M	M	E	R	C
C	E	A	V	B	I	E	E	V	S	P	O	T	A	B	E	C	A	O	
H	S	R	U	L	A	T	N	E	L	A	U	O	R	I	M	O	M	N	U
A	S	A	O	S	U	R	R	C	R	B	R	S	S	B	L	I	M	O	T
S	A	N	C	A	T	M	B	R	L	E	A	T	P	O	I	A	N	M	E
S	Y	R	E	C	O	R	A	A	R	O	R	T	M	E	N	T	U	A	L
I	A	B	E	U	O	I	A	O	N	O	S	B	U	I	N	S	E	L	I
E	G	P	L	L	N	U	R	L	T	T	I	S	T	O	A	D	E	I	E
R	E	U	H	A	A	A	D	U	E	E	T	O	U	G	D	D	U	E	R
R	E	T	G	I	O	I	A	E	E	E	U	E	E	F	U	E	X	E	S
E	I	E	E	S	L	E	S	H	T	T	L	R	L	T	N	U	R	H	E
L	F	E	A	R	N	A	C	S	N	I	N	A	I	E	E	O	E	T	R
L	I	C	U	R	E	I	T	A	I	O	L	T	S	I	B	T	C	I	M
I	R	E	E	G	B	P	U	E	T	U	C	F	C	S	I	O	T	L	O
P	T	C	N	I	R	L	U	S	L	A	Q	U	N	A	Y	U	G	O	N
S	E	O	R	O	I	O	I	O	X	I	O	A	R	O	L	B	U	T	N
A	P	G	T	D	C	F	M	E	C	S	E	T	M	A	C	H	A	O	E
G	C	O	N	S	P	I	R	E	R	R	E	S	S	U	O	P	E	R	R
S	A	L	V	A	T	R	I	C	E	E	G	A	N	I	R	E	L	E	P

SOLUTIONS
DES JEUX PRÉCÉDENTS

MOTS FLÈCHES

HORIZONTALEMENT
1- CAMELOTE - CHER - RECOUVRIRA - RENOUÉ - BLONDS - DUE - PIEU - RU - AGIS - TRES - NOM - LEURRER - RALE - NO - SOIT - FIGER - BU - UPE- RISERA - SANSGENE - SUIS - LAME - DEPOSE - MINOUS - ROLE - TIGRES - TESTA - NEM - SNO- BER - EN - ES - SCOLAIRE - ENSEVELIE - ONT - LIEES - EDIT - PLI - AS - ENTETE

VERTICALEMENT
1- RARE - GLOBALITE - NUL - MENDIE - UNANI- MES - RECOUSUS - SMOG - SEL - LOUE - ROU- GEURS - VIA - DOUE - TRIPE - SENSEES - TV - PRETEND - SOCLE - HERBIER - REER - BOISE - ILES - FI - POTELE - ECROU - RISSOLERA - ET - HAN - NAGEUSES - IODE - JE - DROLERIE - TER- NIT - RESUMERAS - CANETTE.

MOTS CROISÉS

HORIZONTALEMENT
1- GAMBADANT. 2- ARGOTIQUE. 3- ST - BEVUES. 4- PILEE. 5- IRONE - UV. 6- LOUE - OSES. 7- LUT - EVENT. 8- ETRIPE. 9- REELISANT.

VERTICALEMENT
1- GASPILLER. 2- ART - ROUTE. 3- MG- POU- TRE. 4- BOBINE - IL. 5- ATELE - EPI. 6- DIVE - OVES. AQUEUSE. 8- NUE - VENIN. 9- TEST - STOP.

4x4BOFEE-TOUT : BARRAGE

Soufflerie - Marguerite
Vomissure - Pilotage

LE SILA 2026 DU 28 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE

Vers une participation record

Du 28 octobre au 7 novembre, le 29e Salon international du livre d'Alger réunira à la Safex des éditeurs de 51 pays. Des remises pouvant atteindre 60 % sont annoncées pour encourager la lecture.

Le livre sera une nouvelle fois à l'honneur à Alger. Le 29e Salon international du livre d'Alger (SILA) se tiendra du 28 octobre au 7 novembre au Palais des expositions des Pins maritimes (Safex), avec la participation de 51 pays et quelque 300 000 titres proposés aux visiteurs. L'annonce a été faite jeudi dernier par le commissaire du salon, Mohamed Igueb, sur les ondes de la Radio nationale. Avec trois pays supplémentaires par rapport à l'édition 2025, le SILA confirme son ambition de renforcer son rayonnement culturel et de consolider sa place parmi les grands rendez-vous du livre en Afrique.

L'édition précédente avait réuni 1 258 maisons d'édition, dont près de 300 algériennes. Selon Mohamed Igueb, le salon figure parmi les principales manifestations consacrées au livre, avec plus de 60 millions de visiteurs cumulés au fil de ses différentes éditions. Il a également fait état d'une forte affluence, notamment durant les week-ends et à l'occasion du 1er Novembre. Cette année, la tenue du SILA pendant les vacances scolaires devrait favoriser la venue des familles,

des élèves, des étudiants et des enseignants. L'événement entend ainsi toucher un public plus large et faire de la lecture une activité accessible à toutes les générations.

DES RÉDUCTIONS POUVANT ATTEINDRE 60 %

Pour faciliter l'accès aux livres, les organisateurs misent également sur les prix. Mohamed Igueb a indiqué que les livres bénéficient d'une exonération des droits et taxes et que les exposants sont invités à consentir des réductions supplémentaires pouvant atteindre 50 %, voire 60 % dans certains cas, notamment durant les derniers jours du salon. Les préparatifs de cette 29e édition ont commencé dès janvier, a précisé le commissaire. L'organisation se poursuit jusqu'à l'ouverture du salon et se prolongera après sa clôture, avec notamment le suivi des ventes, le transfert des droits et l'établissement des bilans moral et financier. Au-delà de l'exposition et de la vente de livres, le SILA entend accorder une place importante aux rencontres littéraires, aux ateliers, aux débats et aux séances de dédicaces. Ces activités offrent aux lecteurs l'occasion d'échanger



avec leurs auteurs favoris et de découvrir de nouvelles plumes.

LA NOUVELLE GÉNÉRATION D'AUTEURS MISE EN AVANT

Le commissaire a notamment souligné l'émergence de jeunes auteurs algériens, dont les

séances de dédicaces ont attiré un public nombreux lors des précédentes éditions. L'affluence avait parfois nécessité l'aménagement d'espaces supplémentaires à l'extérieur des pavillons afin de mieux gérer les files d'attente. Une partie importante du pro-

gramme de cette année sera ainsi consacrée aux jeunes auteurs algériens, avec pour objectif de promouvoir leurs œuvres, de leur offrir davantage de visibilité et de soutenir la relève littéraire nationale.

R. C.

PRIX NOBEL DE LITTÉRATURE

Une écrivaine canadienne récipiendaire

Le prix Nobel de littérature 2026 a été décerné ce jeudi 08 octobre 2026 à l'écrivaine canadienne, grande spécialiste de la poésie grecque Anne Carson. Elle a été saluée par l'Académie suédoise qui a loué la capacité de son œuvre «à faire dialogue l'Antiquité avec le monde contemporain». Première femme à recevoir le T.S. Eliot Prize en 2001, jusqu'au PEN/Nabokov Prize en 2021 ou le prix espagnol Princesse des Asturies de littérature, en 2022, Anne Carson s'est vu décerner ce jeudi 08 octobre 2026 le prix Nobel de littérature 2026. Poète, essayiste et traductrice canadienne, Anne Carson a reçu le prix Nobel de littérature 2026, «pour son œuvre audacieuse et inventive qui, dans un dialogue ludique avec la tradition classique, a créé de nouvelles formes pour la littérature contemporaine». Le comité du prix Nobel a salué son «œuvre audacieuse et inventive, en dialogue ludique avec les classiques, qui crée de nouvelles formes littéraires», soulignant que «la quasi-totalité de sa production littéraire se concentre sur l'intersection entre l'obsession du philologue pour les mots et le désir du poète de trouver un sens nouveau. Elle a elle-même identifié l'étymologie des mots comme point de départ de tout son travail». Agée de 76 ans, Anne Carson a écrit plusieurs ouvrages dont les plus connus sont son premier livre, paru en 1986, «Eros the Bittersweet», une exploration du plaisir et de la souffrance dans la littérature grecque antique, son ouvrage de 1998, souvent considéré comme son œuvre majeure, «Autobiography of Red: A Novel in Verse», un récit initiatique queer qui réinvente un poème grec sur Héraclès ; «The Beauty of the Husband: A Fictional Essay in 29 Tangos» (2001) ; et «Norma Jeane Baker of Troy» (2019), qui établit un parallèle entre Marilyn Monroe et Hélène de Troie. Son ouvrage le plus récent est «Wrong Norma», publié en 2024. Anne Carson est à ce jour la 19ème femme à recevoir le prix Nobel de littérature, parmi lesquelles figurent récemment Han Kang en 2024, Annie Ernaux en 2022 et Louis Glück en 2020. Le prix Nobel de littérature est le quatrième à être annoncé cette semaine, après les prix Nobel 2026 de médecine, de physique et de chimie. Chaque prix s'accompagne cette année de 12 millions de couronnes suédoises (1,07 million d'euros). Les lauréats reçoivent aussi une médaille en or 18 carats et un diplôme. Le prix Nobel de la paix sera annoncé le vendredi et le dernier prix, le prix de la Banque de Suède en sciences économiques, devrait être annoncé le lundi. Quant aux cérémonies de remise des prix Nobel, elles auront lieu le 10 décembre 2026, date anniversaire de la mort d'Alfred Nobel en 1896.



REVUE «MAQAMAT AL ANDALUS»

Panorama de la musique andalouse algérienne

Dans son dernier numéro, la revue culturelle «Maqamat Al Andalus» dresse un panorama complet de la musique andalouse algérienne en mettant en lumière le parcours de quatre figures qui s'illustrent aujourd'hui par leurs créations et leurs recherches dans ce genre de musique savante. Editée par la Fondation Cheikh Abdelkrim Dali, cette publication semestrielle de 50 pages s'ouvre sur un dossier consacré au poète Talal Chaker Kaci-El-Hassani. Elle explore son parcours et sa pensée à travers une interview, suivie d'un exposé dans lequel il fait part de sa relecture de la musique andalouse, avec la présentation d'une de ses poésies. Ce numéro retrace également le parcours d'autres artistes: le chercheur en sciences du langage, des études culturelles et du patrimoine méditerranéen, Salim El Hassar, le compositeur et chef d'orchestre, Khalil Baba Ahmed, et l'interprète de cette musique patrimoniale dans son volet Malouf, Abbas Righi. Leïla El Kebir soutient, dans l'éditorial de cette revue, que l'héritage musical «se transmet et se réinvente». Pour cette musicienne et cheffe d'orchestre, les quatre parcours évoqués dans ce numéro, «font vivre l'héritage plutôt que simplement le conserver». Le numéro 7 de «Maqamat Al Andalus» s'intéresse également aux acteurs clés de la transmission du patrimoine, à travers des portraits d'artistes et de formateurs qui ont contribué à l'apprentissage, à la préservation et à la transmission de cette musique, à l'image de Cheikh Redouane Bensari. Parmi les sujets abordés dans cette édition figure également la grande dynamique

artistique portée par plusieurs artistes, à l'instar de Leïla Borsali et Brahim Hadj Kacem, ainsi que l'annonce de la sortie du premier album de l'artiste Asma Ait Chabane, lauréate du Prix Cheikh Abdelkrim Dali en 2024. Le nouveau numéro propose en outre un article de Leïla El Kebir sur le rayonnement et la vitalité du répertoire musical andalou à l'étranger, porté notamment par une communauté algérienne passionnée et avide de cet art. Ce numéro met également en lumière l'école de formation artistique en musique andalouse Dar El Ala de Tlemcen, cette ville qui a toujours été et demeure encore un bastion de la musique andalouse. Et sous le titre «La musique, de la thérapie du corps à la guérison de l'âme», ce numéro présente également une étude sur le rôle que joue la musique dans la psychothérapie et dans le traitement des troubles liés à l'activité cérébrale, donnant au lecteur un aperçu historique sur un grand nombre de savants qui ont mis en avant l'importance de la musique pour soigner l'esprit, à l'instar d'Al Farabi et de Djalal ad-Din Rumi. La publication a consacré aussi des hommages posthumes à de grandes figures et interprètes de cette musique, à l'instar de Nouredine Saoudi (1954- 2024) et le Cheikh Mohamed Khez-nadji (1929- 2025), rassemblant, également, des témoignages sur l'héritage de l'illustre maître de la musique andalouse Abdelkrim Dali, réaffirmant ainsi l'engagement de la fondation éponyme dans la préservation et la transmission de ce trésor culturel.

APS

RELATION AVEC LES PARTENAIRES

L'Algérie sous la loupe de Washington

Rapport du département d'État américain sur le climat des investissements en Algérie : entre diagnostic économique, intérêts commerciaux et contradictions stratégiques.

Synthèse S. MÉHALLA

Le département d'État américain livre une nouvelle évaluation du climat des investissements en Algérie. Derrière la présentation technique d'un document consacré à la réglementation, à la fiscalité, à la justice et au fonctionnement des institutions économiques se dessine une conception bien particulière des relations internationales. Celle d'une puissance qui examine les économies étrangères principalement à travers leur capacité à accueillir ses entreprises, à sécuriser leurs capitaux et à faciliter leurs opérations commerciales.

WASHINGTON, JUGE ET PARTIE DE L'ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

Il serait intellectuellement malhonnête de rejeter systématiquement les observations américaines. Certaines critiques relatives aux lourdeurs bureaucratiques, à la lenteur des procédures, aux insuffisances du système bancaire ou à l'opacité de certaines décisions administratives correspondent à des difficultés réelles. Elles sont d'ailleurs régulièrement dénoncées par les opérateurs économiques algériens eux-mêmes. Mais il serait tout aussi imprudent d'accorder à ce rapport une autorité scientifique absolue, comme si le département d'État américain constituait une institution d'évaluation économique indépendante, extérieure aux intérêts géopolitiques et commerciaux de son propre pays.

Les États-Unis ne sont pas des arbitres désintéressés du développement algérien. Ils en sont des partenaires, des fournisseurs, des investisseurs et, dans plusieurs secteurs, des bénéficiaires directs.

Le rapport reconnaît pourtant les transformations entreprises par les autorités algériennes. La loi sur l'investissement de 2022, la réorganisation des dispositifs d'accompagnement, les exonérations fiscales et douanières, la modernisation du cadre bancaire, le développement des zones franches et les mesures destinées à encourager la production nationale constituent autant d'efforts explicitement identifiés.

L'Algérie a également entrepris de renforcer les mécanismes de règlement des différends, d'améliorer la protection de la propriété intellectuelle et de moderniser certaines juridictions commerciales.

La contradiction du discours américain apparaît lorsque les instruments algériens de politique industrielle sont essentiellement évalués selon leur degré de compatibilité avec les attentes des investisseurs étrangers.

Les exigences d'intégration locale deviennent des contraintes. Le contrôle des changes devient une entrave. La prépondérance des entreprises publiques devient une distorsion. Les procédures de vérification des investissements deviennent des lourdeurs bureaucratiques.

Ces dispositifs peuvent aussi répondre à des objectifs légitimes de souveraineté économique, de préservation des réserves financières, de développement industriel et de protection des intérêts nationaux.

Cela ne les exonère nullement de l'obligation d'efficacité. Une réglementation inefficace demeure inefficace, quelle que soit sa justification politique. Mais une réglementation contraignante n'est pas nécessairement économiquement injustifiée.

Cette distinction fondamentale apparaît insuffisamment développée dans l'approche américaine.



UN MARCHÉ ALGÉRIEN QUE LES ENTREPRISES AMÉRICAINES SAVENT EXPLOITER

Il faut également rappeler une réalité que la lecture exclusivement critique du rapport risque de faire oublier. L'Algérie constitue un marché important pour les entreprises américaines.

Dans les hydrocarbures, Occidental Petroleum, Baker Hughes et Halliburton participent à différentes activités pétrolières et gazières. ExxonMobil et Chevron se sont également intéressées à de nouvelles perspectives de coopération avec Sonatrach.

Dans l'électricité, General Electric, aujourd'hui notamment à travers GE Vernova, a développé une coopération industrielle avec Sonelgaz. Cette relation concerne les équipements énergétiques, les infrastructures et les capacités de production. Dans l'aéronautique, les commandes d'avions Boeing par Air Algérie représentent des débouchés significatifs pour l'industrie américaine.

Dans l'agriculture, les céréales, les oléagineux, les équipements et les projets d'élevage constituent d'autres domaines d'échanges. Les ambitions algériennes en matière de production laitière ouvrent notamment des perspectives aux fournisseurs américains.

Ces activités ne démontrent pas que les entreprises américaines tirent toutes des bénéfices nets considérables du marché algérien. Les données nécessaires à une telle conclusion ne figurent pas dans le rapport. Elles démontrent, cependant, que les obstacles dénoncés par Washington n'ont pas empêché l'établissement de relations commerciales et industrielles substantielles.

Cette réalité mérite d'être confrontée à la sévérité des appréciations américaines.

Les statistiques bilatérales indiquent d'ailleurs que les échanges de biens et de services se chiffrent en milliards de dollars. Le commerce bilatéral n'est donc pas une faveur accordée par Washington à Alger. Il correspond à des intérêts réciproques, dont les avantages doivent être appréciés secteur par secteur.

C'est précisément cette réciprocité que toute évaluation sérieuse devrait placer au centre de son raisonnement.

Le département d'État critique les contraintes auxquelles les entreprises étrangères peuvent être confrontées. Mais il consacre beaucoup moins d'attention aux bénéfices que l'économie américaine retire de ses relations avec l'Algérie, aux marchés

ouverts à ses industriels ou aux perspectives offertes par les programmes algériens de modernisation.

Il serait pourtant utile de mesurer les retombées de ces relations en termes de commandes industrielles, de services, de contrats d'ingénierie, de fourniture d'équipements et de coopération technologique.

LE PROTECTIONNISME AMÉRICAIN, LA SOUVERAINETÉ ALGÉRIENNE ET LE DEUX POIDS, DEUX MESURES

Une autre interrogation s'impose. Les États-Unis eux-mêmes n'hésitent pas à mobiliser la puissance publique pour défendre leurs intérêts économiques. Subventions industrielles, restrictions technologiques, contrôles des investissements étrangers et politiques de préférence nationale font partie des instruments utilisés par Washington.

Le Comité sur les investissements étrangers aux États-Unis, le CFIUS, peut notamment examiner des opérations impliquant des investisseurs étrangers lorsqu'elles soulèvent des enjeux de sécurité nationale. Les politiques industrielles américaines démontrent également que l'intervention de l'État n'est nullement incompatible, dans la doctrine économique effectivement pratiquée par Washington, avec la défense de la compétitivité nationale.

Il existe donc une asymétrie qu'il convient d'interroger rigoureusement.

Pourquoi certaines interventions publiques seraient-elles considérées comme nécessaires à la sécurité économique américaine, tandis que des instruments comparables, employés ailleurs, seraient prioritairement analysés comme des obstacles à l'investissement ?

La réponse ne saurait être simpliste. Les dispositifs ne sont pas toujours équivalents et leur efficacité dépend de leur conception, de leur proportionnalité et de leurs résultats. Mais cette exigence de comparaison doit s'appliquer à tous les pays, y compris aux États-Unis.

La crédibilité d'une expertise internationale repose précisément sur la cohérence de ses critères.

Le rapport aborde également la corruption, l'indépendance judiciaire, les libertés syndicales et les restrictions politiques. Ces sujets relèvent de préoccupations légitimes et ne sauraient être écartés au seul motif qu'ils sont soulevés par Washington.

Encore faut-il distinguer les faits établis, les statistiques vérifiables, les témoignages d'entreprises et les appréciations poli-

tiques. Un document officiel n'acquiesce pas automatiquement le statut de vérité incontestable. Lorsqu'il rapporte des perceptions d'opérateurs économiques, celles-ci doivent être identifiées comme telles. Lorsqu'il évalue des institutions étrangères, les critères employés doivent pouvoir être discutés.

La rigueur exige également de reconnaître les limites de l'action publique algérienne. La lutte contre la corruption ne doit pas paralyser l'initiative économique. La souveraineté monétaire ne doit pas justifier indéfiniment des procédures excessives. La protection du marché national ne doit pas devenir un refuge pour les situations de rente ou les inefficacités administratives. Mais ces problèmes doivent être corrigés dans l'intérêt du développement algérien, et non exclusivement pour satisfaire les exigences des partenaires étrangers.

L'Algérie a besoin d'investissements productifs, de technologies, de compétences, d'infrastructures et de partenariats internationaux.

Elle a également besoin d'un environnement juridique prévisible et d'une administration capable de prendre des décisions dans des délais raisonnables.

L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER N'EST PAS UNE ŒUVRE DE BIENFAISANCE

Le département d'État américain est parfaitement fondé à informer ses entreprises des difficultés qu'elles peuvent rencontrer en Algérie. Mais son appréciation ne doit pas être confondue avec une évaluation exhaustive de la performance économique algérienne.

Les intérêts de l'investisseur étranger ne constituent pas, à eux seuls, la mesure du progrès d'une nation.

La véritable question n'est pas de savoir si l'Algérie répond intégralement aux attentes de Washington. Elle est de déterminer si les investissements étrangers contribuent effectivement à la diversification de son économie, à la création d'emplois, au transfert technologique et à l'accroissement de sa capacité productive.

À cet égard, les États-Unis gagneraient à reconnaître plus explicitement que leurs entreprises ne viennent pas en Algérie par philanthropie économique. Elles y viennent parce qu'elles y trouvent des marchés, des ressources, des contrats et des perspectives commerciales.

Ce qui serait contestable, en revanche, serait de présenter les exigences commerciales d'une puissance comme des principes économiques universels auxquels les autres États devraient se conformer sans discussion.

Une relation économique équilibrée ne repose pas sur le droit d'une puissance à distribuer des appréciations et sur le devoir de son partenaire à les recevoir.

Elle repose sur la réciprocité, la transparence, la négociation et le respect des intérêts de chacun.

Et s'il est légitime que Washington évalue les conditions dans lesquelles ses entreprises investissent en Algérie, il est tout aussi légitime qu'Alger évalue ce que les entreprises américaines apportent réellement à son développement.

La souveraineté économique ne consiste pas à refuser les capitaux étrangers. Elle consiste à ne jamais confondre les intérêts de ceux qui les apportent avec ceux du pays qui les accueille.

S. M.